DEUXIÈME FASCICULE

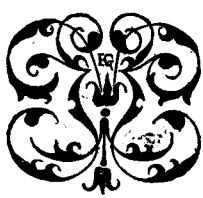
ŒUVRES POSTHUMES

DE

A. DE TERREBASSE

HISTOIRE DE BOSON

ET DE SES SUCCESSEURS



VIENNE

E.-J. SAVIGNÉ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1875

HISTOIRE DE BOSON

ET DE SES SUCCESSEURS

Critique de la Généalogie

DE

L'ART DE VÉRIFIER LES DATES

QUI DONNE UNE ORIGINE COMMUNE
A ROBERT LE FORT, TIGE DES CAPÉTIENS, ET A BOSON
ROI DE BOURGOGNE

NOUS ne chercherons pas à rattacher l'origine de Boson à Pharamond & à Charlemagne; nous n'emprunterons pas même à l'*Art de vérifier les dates* la généalogie qui le fait descendre, avec Robert le Fort, de ce fameux Childebrand, dont le nom n'a pas été moins fatal aux savants qu'aux poëtes. La première de ces descendances n'aurait d'autres bases que des conjectures chimériques, & l'on a droit de s'étonner de voir, dans un ouvrage sorti de la plume des Bénédictins, figurer la seconde. Toutefois, l'importance de ces illustres

religieux ne nous permet pas de rejeter leur opinion aussi légèrement que nous ferions celle de César Nostradamus. Nous serons entraîné à soulever préalablement une question plus considérable que l'objet même de ces recherches; nous voulons parler de l'origine de la troisième race des rois de France.

Cette origine était écrite en toutes lettres dans les chroniques; mais une préoccupation nationale & monarchique empêcha les meilleurs esprits, les critiques les plus distingués, de s'en tenir aux textes qu'ils avaient sous les yeux.

Aimoin, moine de Fleury, contemporain de Hugues Capet; plusieurs notables écrivains des siècles suivants : Yves, évêque de Chartres, Guillaume de Jumièges, Albéric de Trois-Fontaines, Nangis, avaient dit que Robert, comte d'Anjou, était de race saxonne, *saxonici vir generis*, *de genere Saxonum*. Au lieu de s'en rapporter à ces textes positifs, on se mit à torturer le latin pour savoir si l'épithète de *saxonicus* ne devait pas s'appliquer à quelque pays de France, tels que : le Soissonnais, Saisseaux en Berry, Séez en Normandie. Le défenseur de la patrie, le Machabée français, ne pouvait être issu d'une race ennemie; Conrad de Lichtenau, abbé d'Ursperg, écrivain du XIII^e^ siècle, avait été plus explicite encore dans sa chronique, composée d'après d'anciens monuments. Odon, dit-il, en parlant du premier roi de la race capétienne,

connu sous le nom d'Eudes, eut pour père Robert, de l'ordre équestre, & pour aïeul paternel Witikin, fugitif d'Allemagne. *Hic* (Odo) *patrem habuit ex equestri ordine Ruotpertum, avum vero paternum Witikinum ex Germania profugum.*

La maison de France ne pouvait avoir commencé par un fugitif, un banni, un de ces varengues que le taux des compositions germaniques jetait en masse sur les pays voisins. Le Germain Witikin devint le célèbre chef des Saxons, dont la résistance avait si longtemps arrêté la fortune de Charlemagne. Puis, comme il était mort trop d'années avant Robert, il fallut lui créer des enfants : Witikin I^er^, Witikin II, & renoncer enfin à une généalogie aussi dépourvue de preuves que de vraisemblance. On ne prit pas même la peine d'examiner si l'abbé d'Ursperg n'avait pas voulu dire autre chose que ce qui était dans sa phrase. L'origine saxonne fut abandonnée comme une vieille erreur, répugnant, à la fois, au cœur & à l'esprit.

Le champ resta libre aux généalogistes de cour, & ceux-ci allèrent chercher, dans les chartriers des églises & des monastères, ce qu'ils ne voulaient point voir dans les chroniques. Les systèmes succédèrent aux systèmes, les in-quarto aux in-folio, & l'on vit l'ardeur du combat emporter si loin les combattants qu'à défaut de titres & de diplômes, ils en faisaient fabriquer.

Un si beau zèle ne demeura pas sans récompense; tout ce que refusait l'histoire, on l'obtint des chartes, & les pièces justificatives ne firent pas défaut aux généalogies les plus prodigieuses. Les uns trouvèrent dans saint Arnould, duc d'Austrasie & gouverneur de Dagobert I^er^, avant d'être évêque de Metz, la tige commune des races carlovingienne & capétienne; les autres, plus hardis, réunirent les trois races en une seule, & remontèrent, degré par degré, de Louis XIV à Ferréolus, préfet du prétoire des Gaules sous l'empereur Honorius.

Un long débat s'engagea entre ceux qui s'arrêtaient à Arnould & ceux qui poussaient au-delà; mais le fond de la généalogie réunit la majorité des suffrages & devint le thème sur lequel il fut convenu de s'exercer. La descendance carlovingienne parut chose si avérée que les légistes n'hésitèrent point à en tirer la conséquence que nos rois avaient hérité de tous les droits de Charlemagne sur les contrées dont se composait son empire. Cette proposition, qui transformait une thèse de généalogie en manifeste politique, n'était pas de nature à obtenir le même accueil à l'étranger qu'à la cour de France. Elle éveilla la susceptibilité d'un Franc-Comtois, défenseur officiel des *prérogatives de la maison impériale d'Autriche.*

Jean-Jacques Chifflet composa un savant ouvrage contre les prétentions de la maison de France,

& s'attacha à prouver que, loin de venir de saint Arnould ou d'un faux Childebrand, elle provenait de Conrad, comte d'Altorf, frère de l'impératrice Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire. S'il ne parvint pas à faire complétement triompher son propre système, il n'en réussit pas moins à ruiner de fond en comble le fantastique édifice élevé par les généalogistes français. Plusieurs savants illustres n'hésitèrent pas à le reconnaître, & le P. Mabillon, lui-même, déclara que l'opinion de Chifflet, sans être suffisamment démontrée, était celle qui lui paraissait approcher le plus de la vérité.

On devait supposer que des autorités aussi imposantes auraient quelque influence sur les Bénédictins, qui publièrent, en 1783, la troisième édition de l'*Art de vérifier les dates.* Il n'en fut rien; on les vit, avec surprise, coudre l'une à l'autre deux généalogies qui traînaient depuis longtemps dans des ouvrages décriés, & présenter de rechef le duc Childebrand, frère de Charles-Martel, comme l'auteur commun des maisons de Robert le Fort & de Boson.

La qualité de frère de Charles-Martel donnée à Childebrand n'a, pour tout fondement, qu'un passage du continuateur de la chronique de Frédégaire, où ce duc est appelé germain de Charles, *germanum suum.* Aucun autre chroniqueur n'en a parlé & ne l'a fait figurer au nombre des enfants légitimes ou illégitimes de Pépin d'Héristall. Il

faut donc supposer que cet auteur a été mal instruit ou qu'il a voulu dire autre chose que ce qu'il paraît dire. Quoi qu'il en soit, peut-on penser que tous les historiens contemporains se fussent accordés à dire, en termes exprès, que la couronne fut transportée à une famille étrangère, si une branche collatérale de la race de Charlemagne fût montée sur le trône avec Eudes, descendant, au cinquième degré, de Childebrand? Un fait si récent, si considérable, eût-il été, plus tard, oublié de Hugues Capet & de ses partisans?

L'établissement de cette généalogie offre, au surplus, de si grandes difficultés qu'aucun de ceux qui l'ont adoptée n'ont pu se mettre d'accord sur le nombre des degrés intermédiaires; les uns en comptaient trois, les autres quatre, les autres deux seulement. Le duc d'Épernon & le père Jourdan, ayant disputé à ce sujet, convinrent de s'en rapporter au jugement du grand Condé. Des conférences s'établirent devant ce prince, qui, après avoir entendu les raisons des parties, leur dit : « Messieurs, nous vous sommes fort obligés « de l'intérêt que vous prenez à pousser l'origine « de notre maison jusqu'à onze siècles; nous nous « contentons de huit bien avérés & sur des titres « incontestables; à vous permis de faire valoir vos « conjectures sur le reste. »

Il faut croire que les Bénédictins, dont tout le système est emprunté au duc d'Épernon & au père Jourdan, ne se rappelèrent pas ces paroles

d'un homme que sa supériorité suivait partout. Elles étaient destinées à passer d'un siècle à l'autre sans obtenir la retenue qu'elles commandaient. M. de Fortia ne craignit pas de publier, en tête de l'*Histoire des pairs de France*, une généalogie qui rapportait l'ascendance commune de Charlemagne & de Robert le Fort à Anténor, héros troyen, ou à Francus, fils d'Hector & petit-fils de Priam. Toutefois, il voulait bien ne pas coter ces premiers degrés; mais, à partir de Pharamond & de son petit-fils Mérovée ou Flavius Mèraubodès, la filiation se poursuivait sans lacune ni interruption jusqu'à Louis XVIII, quarante-deuxième descendant du premier roi franc.

Childebrand figurait, à son rang, dans cet arbre généalogique & jouissait glorieusement de sa position légitimée par tant d'illustres suffrages, lorsque l'auteur des Mémoires de Madame de Créquy parut dans la lice, armé d'un redoutable manuscrit. Ce n'était pas un de ces manuscrits vulgaires comme les généalogistes en ont toujours à leur disposition. C'était un palimpseste sauvé par l'archiviste bénédictin du pillage de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il résultait de la copie d'un titre de fondation « qu'en l'an 799, un prince nommé Théodoric, assisté de ses deux fils, le duc Robert & l'abbé Hugues, avait établi un *Obit* dans l'église de Saint-Germain pour le salut éternel de son père, Childebrand; de Martin, son aïeul; de Clodulphe, son bisaïeul,

en les recommandant à la sainte protection du bienheureux duc Arnould, évêque de Metz, leur ancêtre. »

Il n'y avait de commun que le nom entre l'ancien & le nouveau Childebrand, personnage d'autant plus incertain que l'auteur du tableau généalogique le faisait mourir en 764, assassiné par Ebroïn, maire du palais de Neustrie, déjà mort en 681. On se demanda comment Robert le Fort, qui ne fut investi du duché de France qu'en 861, pouvait avoir figuré en qualité de duc dans un acte de l'an 799, c'est-à-dire soixante-deux ans auparavant. Enfin, en y regardant de plus près, on s'aperçut que, loin de découvrir quelque chose de nouveau, le parchemin palimpseste n'avait été inventé qu'à l'aide d'une généalogie connue & rebutée depuis plus de deux cents ans.

La question en était demeurée là, lorsqu'un savant allemand publia l'histoire du moine Richer, qu'il avait trouvée dans la bibliothèque de Bamberg, & dont l'existence n'était connue que par un passage & quelques citations de l'abbé Trithème. Richer, contemporain de Hugues Capet & élève du fameux Gerbert, précepteur de Robert, fils de Hugues, dit, en racontant l'élection du roi Eudes, qu'il avait pour père Robert, de l'ordre équestre, & pour aïeul paternel Witichin, étranger venu de Germanie. Il était évident que le passage déjà cité de la chronique d'Ursberg n'était que la reproduction à peu près textuelle de la phrase de

Richer; mais il n'était pas aussi facile de révoquer l'autorité de l'un que celle de l'autre. On avait reproché le témoignage de Conrad de Lichtenau à raison des erreurs dont fourmille sa chronique, compilée seulement au XIII^e^ siècle. Richer, au contraire, écrivait par l'ordre & presque sous la dictée de Gerbert, partisan dévoué de Hugues Capet, qui l'avait fait archevêque de Reims. On ne saurait l'accuser d'ignorance ou de mauvaise foi; il ne fait que rappeler une chose avérée dont la tradition ne pouvait s'être mieux conservée qu'à Reims, point central autour duquel s'accomplirent les principaux événements de cette époque.

C'était donc à tort que des généalogistes prévenus avaient rejeté l'opinion de nos premiers chroniqueurs, qui donnaient à Robert le Fort une origine saxonne ou germaine. Ils avaient été encore plus mal avisés en voulant faire dire à l'abbé d'Ursperg autre chose que ce qu'il avait dit. Robert le Fort était fils d'un étranger venu de Germanie, que l'on peut appeler Witichin ou Witikind, mais qu'il faut bien se garder de confondre avec le fameux chef saxon ou quelqu'un de ses prétendus descendants.

Cette tradition défigurée se retrouve dans la chronique de Witichind, moine de Corvéi en Saxe, qui écrivait à la fin du X^e^ siècle. Il raconte qu'Eudes, depuis roi de France, n'avait, pour toute suite, qu'un seul valet, lorsqu'il vint d'Allemagne offrir ses services à Charles

le Gros. Du fond de son couvent, le moine n'en avait pas su davantage, & il applique à Eudes ce qui ne convenait qu'à son grand-père. L'opinion qui donnait une origine plébéienne à la famille de Hugues Capet se conserva longtemps parmi le peuple. Ypèrius, abbé de Saint-Bertin au XIII^e^ siècle, le dit en termes exprès, & l'on doit ajouter d'autant plus de foi à son témoignage qu'il s'empresse de réfuter lui-même l'opinion vulgaire qu'il vient de rappeler. Elle durait encore au XV^e^ siècle; c'est à quelque tradition populaire, recueillie durant son séjour à Paris, que le poëte Dante Alighieri dut l'idée de ce vers fameux qu'il osa mettre dans la bouche de Hugues Capet lui-même :

« *Figliol fui d'un Beccaio di Parigi.* »

Ce n'était point, comme on l'a dit & répété, un sot conte uniquement fondé sur le ressentiment d'un poëte vindicatif. La tradition à laquelle Dante faisait allusion dans un but qui n'est point douteux, cette tradition était consignée dans un roman en vers alexandrins & monorimes que l'on croit composé vers la fin du XII^e^ siècle. Il nous montre le père de *Hues Chappet* marié à la fille d'un boucher de Paris & le fils réduit à s'habituer parmi les gens de cette profession. Il en reçut le surnom de *Boucher*, ce qui ne l'empêcha pas de conquérir en preux chevalier la main de l'héritière du trône & de devenir roi de France.

C'est une sotte histoire, dans laquelle il n'y a de vrai que l'origine plébéienne de Hugues Capet, rappelée à une époque où la tradition en existait encore; elle s'est perpétuée dans les âges suivants, &, sans nous arrêter aux étrangers, le téméraire François Villon n'a-t-il pas osé dire que la justice eût été moins sévère pour lui :

« Se fusse des hoirs Hugue Capel
« Qui fut extrait de boucherie. »

La maison capétienne, n'en déplaise aux généalogistes passés & futurs, a donc commencé par un soldat heureux; c'est la loi commune, & l'on ne saurait remonter le cours des plus grands fleuves sans arriver à une faible source. Dépouillée du cortége de ses fantastiques aïeux, elle n'en est pas moins la plus ancienne comme la plus illustre de toutes les familles & de toutes les dynasties de l'Europe. Les seules qui marchent à sa suite dans l'ordre du temps, les maisons de Savoie & de Lorraine, n'arrivent que deux siècles après. L'une ne peut remonter sérieusement au-delà d'Humbert aux Blanches-Mains, comte en Maurienne, l'an 1025; l'autre a renoncé depuis longtemps à la descendance de Charlemagne pour s'en tenir à celle de Gérard d'Alsace, investi du duché de la Haute-Lorraine en 1048.

Il est temps de revenir à l'objet principal de ces recherches & d'établir que Boson ne descend, pas plus que Robert le Fort, du frère de Charles

Martel. Laissant de côté Childebrand, onzième du nom, nous nous contenterons de prouver, par des documents certains, que *son fils* Théodoric, comte d'Autun, ne peut avoir été le père de Boson.

Il existe une lettre du pape Jean VIII, adressée vers 878 à Hugues, Théodoric & Bernard, qu'il qualifie *les plus illustres du royaume.* Ces trois personnages, de l'avis de tous les critiques, sont : Hugues l'Abbé, fils de Conrad, comte d'Auxerre; Théodoric, comte d'Autun & chambellan du roi Louis le Bègue, & Bernard, comte d'Auvergne.

Le pape, instruit de la haute influence de ces trois seigneurs, les exhorte à continuer de vivre en bonne intelligence avec Boson, son très-cher fils, & à entretenir les bonnes dispositions du roi en sa faveur. Le continuateur d'Aimoin est aussi formel & ne laisse aucun doute sur les rapports qui ont existé entre deux hommes dont on voudrait que l'un eût été fils de l'autre. Il raconte qu'après la mort de Louis le Bègue, il s'éleva entre Théodoric & Boson, au sujet de leurs prétentions réciproques sur le comté d'Autun, une contestation qui fut apaisée par l'entremise de Hugues l'Abbé. Le comté d'Autun resta à Boson, & Théodoric eut en échange les abbayes que Boson possédait dans le même pays. Les Bénédictins, ou les auteurs qu'ils ont suivis, voyant Boson succéder plus tard à Théodoric dans l'entière possession de ce comté, en ont tiré la conséquence qu'il lui était arrivé à titre de succession.

Il n'en est rien. Les comtés n'étaient pas, alors, héréditaires, ou du moins l'hérédité des bénéfices était encore une exception, tandis que la loi commune en laissait aux rois la libre disposition. Nous aurons occasion de revenir sur cette observation méconnue de la plupart de nos historiens, qui font remonter la pratique des coutumes féodales jusqu'à l'époque où ces coutumes étaient seulement à l'état de formation.

Il serait inutile de prolonger la discussion sur la généalogie de l'*Art de vérifier les dates*, qui sera suffisamment combattue par celle que nous allons exposer & par les textes qui vont trouver leur place dans la narration suivante.

HISTOIRE DE BOSON

Boson était fils de Bwin, Bivin ou Beuves, comte en Ardennes. Trois chartes, extraites par D. Martenne du cartulaire de l'abbaye de Prum, nous apprennent que le comte Bivin était frère d'un comte Richard qui joua un rôle assez important sous le règne de Louis le Débonnaire, & que Thégan flétrit de l'épithète de Richard le Perfide. Il paraît, en effet, qu'après avoir été élevé par la faveur de ce prince à la dignité d'huissier du palais & avoir reçu de lui le

domaine de Villantia, dans les Ardennes, il l'avait abandonné pour se joindre aux rebelles & embrasser le parti de Lothaire. Justement irrité de cette trahison, l'empereur avait déclaré les terres de Richard réunies au fisc; mais plus tard, il le comprit dans le pardon qu'il accorda à son fils & à ceux qui l'avaient accompagné en Italie, lui rendit ses anciennes possessions & poussa la bonté jusqu'à les accroître par une nouvelle donation. La charte à laquelle nous devons ces détails fut donnée le 26 juin 839, à Worms, où, précisément à cette époque, l'histoire nous montre Lothaire venant se jeter aux pieds de son père pour obtenir le pardon de ses fautes.

Richard ne survécut pas longtemps à l'avénement de ce prince à l'empire, car nous savons, par une autre charte datée de l'an 842, qu'à son lit de mort, il avait chargé son frère, le comte Bivin, & ses autres exécuteurs testamentaires de remettre ce même domaine de Villantia au monastère de Prum, en faveur duquel il en avait disposé pour le repos de son âme. Enfin, cette donation est confirmée par une charte de Lothaire le Jeune, passée à Aix-la-Chapelle l'an 865. Non-seulement tous les faits précédents y sont rappelés, mais encore le roi de Lorraine, prenant le parti de son père contre son aïeul, s'efforce de justifier la conduite de Richard, qui n'aurait été coupable d'ingratitude envers l'un que par dévouement envers l'autre.

Beuves ou Bivin dut hériter des propriétés dont son frère, mort sans enfants, n'avait point disposé, & nos historiens les plus anciens sont d'accord pour le qualifier de comte d'Ardennes ou des Ardennes. Il épousa une fille de Boson, comte en Bourgogne, dont les possessions s'étendaient autour de la ville de Charlieu. Ce comte Boson était, sans doute, un personnage important, puisqu'une autre de ses filles, Theutberge, devint l'épouse de Lothaire second, roi de Lorraine, & que son fils Hucbert gouverna en qualité de duc la Bourgogne transjurane.

Du mariage de Beuves avec la fille de ce comte bourguignon naquirent :

Boson, auquel ce nom fut probablement imposé en mémoire de son aïeul maternel ;

Richard, surnommé le Justicier, comte d'Autun & duc de Bourgogne, qui porta le nom de son grand-oncle ;

Richilde, seconde femme de Charles le Chauve, couronnée impératrice ;

Bernoin ou Barnoin, archevêque de Vienne,

Et enfin, selon quelques écrivains modernes, Ratbert, évêque de Valence, fondateur du monastère de Charlieu.

Le nom de Boson paraît pour la première fois, dans les chroniques, l'an 869. Voici les propres termes des annales de Saint-Bertin, que nous nous efforcerons de traduire aussi fidèlement qu'il nous sera possible ;

« Charles (le Chauve), apprenant au palais de Donzy, le 9 octobre, que sa femme, Hermentrude, était morte, le 6, dans le monastère de Saint-Denis, où elle fut ensevelie, donna à Boson, fils du feu comte Bwin, la mission de se rendre auprès de sa mère & de sa tante maternelle, Theutberge, veuve du roi Lothaire, afin qu'il lui amenât, sur-le-champ, sa sœur nommée Richilde, qu'il prit pour concubine. Charles, à cette occasion, donna au même Boson l'abbaye de Saint-Maurice avec d'autres bénéfices, &, pressé de se rendre au palais d'Aix-la-Chapelle, il partit, emmenant avec lui cette même concubine. »

Bien que la malveillance de ce passage soit évidente, il n'en résulte pas moins que Boson appartenait à une famille dont le chef avait rempli les fonctions de comte & qu'il avait pour tante maternelle la reine Theutberge, veuve de Lothaire II, roi de Lorraine.

Nous ferons ensuite remarquer l'affectation de l'annaliste à répéter le mot de concubine, quoique cette expression n'eût pas, sous les rois des deux premières races, la signification flétrissante qu'il s'efforce de lui donner. Le prétendu concubinage dont il est ici question n'était qu'un mariage contracté sans solennité avec une femme d'une moindre condition, *matrimonium cum fœmina inferioris conditionis*, ce que l'on nomme encore, en Allemagne, un mariage de la main gauche ou morganatique. Cependant Richilde, fille du comte

Bwin & nièce d'une reine, n'était point d'une condition inférieure à celle d'Hermentrude, première femme de Charles le Chauve, fille du comte Vodon & nièce du comte Adhalard, ancien favori de Louis le Débonnaire. Nous ajouterons même que c'est à tort que l'annaliste de Saint-Bertin donne à Richilde le nom de concubine. En effet, à l'époque où Richilde venait d'arriver à Donzy, Charles, qui s'était déjà fait couronner à Metz roi de Lorraine, était pressé de se rendre à Aix-la-Chapelle pour s'emparer, en l'absence de son frère, Louis le Germanique, de tous les Etats de leur neveu, Lothaire, mort sans enfants légitimes le 6 août précédent. Ce voyage n'ayant pas répondu à ses espérances, il revint à Gondreville pour y recevoir les envoyés du pape Adrien, qui lui défendait de rien entreprendre sur les Etats de Lothaire, échus, par droit d'hérédité, à son frère Louis, empereur d'Italie. Charles se hâta de congédier ces envoyés pour courir en Alsace, où l'appelait la fausse nouvelle de la mort de son frère, Louis le Germanique. Après s'être assuré de quelques seigneurs du pays, il vint à Aix-la-Chapelle; mais à peine eut-il célébré dans cette ville la fête de la Nativité qu'il fut appelé à Nimègue pour y traiter avec le chef normand Boric. Ce fut au retour de cette entrevue que, selon les mêmes annales, « le jour de « la Septuagésime (12 janvier), après avoir fiancé « & doté sa concubine, il la prit en mariage. »

On voit que trois mois à peine s'écoulèrent entre l'époque où Richilde dut arriver au palais de Donzy & celle où elle fut solennellement épousée dans la ville impériale d'Aix-la-Chapelle.

L'intervalle que des circonstances impérieuses nécessitèrent entre les cérémonies privées & la célébration publique d'un mariage ne saurait constituer le concubinage tel que l'entendent le droit civil & le droit canonique. L'expression n'étant nullement en rapport avec les faits, nous en conclurons qu'elle est plus hostile que vraie.

Les annales qui portent le nom de l'abbaye de Saint-Bertin, où le premier manuscrit en fut trouvé, ont été, de l'aveu des savants, rédigées à Reims & sous les yeux, en majeure partie, du célèbre Hincmar, archevêque de cette ville. Il est naturel que ce prélat ou ses disciples, ardents défenseurs comme lui de la dynastie carlovingienne, n'aient rien épargné de ce qui pouvait flétrir la famille de l'usurpateur Boson. On comprend cette malveillance de position, mais il est du devoir de l'historien de ne pas l'accepter & de rechercher la vérité sous les préventions qui l'obscurcissent.

Il nous est permis de le dire avec d'autant plus de confiance, que Charles le Chauve s'est chargé lui-même de donner un démenti formel à l'assertion calomnieuse que nous avons essayé de combattre. Dans un diplôme de ce prince en faveur de l'église de Saint-Etienne de Lyon & de son recteur

l'archevêque Remigius, après avoir fait restituer à cette église un village du Châlonnais dont elle avait été injustement dépouillée, il ajoute qu'il fait cette restitution sous la condition expresse que, le jour anniversaire de la mort de son seigneur & père, le très-excellent empereur Louis; de sa très-glorieuse mère, l'impératrice Judith; de sa très-aimable épouse Irmintrude, le 4 octobre; le jour de sa naissance, le 13 juin, & de son sacre également, & le jour de la naissance de sa très-chère & auguste épouse Richilde, & aussi le jour de leur mariage, *le 12 octobre*, il soit donné aux frères habitués de cette église une réfection extraordinaire, suivie de la célébration d'un service pour le salut & le repos de l'âme de tous ceux qu'il vient de nommer. Mais il entend qu'après sa mort & celle de son épouse, cette réfection soit, du jour de son sacre & de celui de leur mariage, transférée aux jours de leurs décès.

Si l'on voulait contester l'authenticité de cette pièce, dépourvue, à la vérité, de date & de souscription, nous demanderions quel intérêt aurait eu le faussaire à fixer au 12 octobre plutôt qu'au 22 janvier le mariage de Charles le Chauve avec Richilde? Et, d'ailleurs, cette première date se rapporte parfaitement à la narration même des annales de Saint-Bertin. En effet, nous avons vu qu'Hermentrude étant morte le 4 ou le 6 d'octobre, peu importe, le roi apprit cette nouvelle le 9, au palais de Donzy, entre Sedan & Mouzon, où

il se trouvait alors. Il fit aussitôt partir pour Metz Boson, afin qu'il lui amenât sa sœur Richilde, dont il voulait faire sa femme.

Le trajet de Donzy à Metz n'est pas long, & Boson, parti le 9, était de retour, avec sa sœur, le 12 octobre, jour auquel nous voyons que Charles fixait la date de son mariage avec Richilde.

Il est donc évident que cette princesse, loin d'avoir été, durant trois mois, la concubine de Charles le Chauve, ne le fut pas même un seul jour, & que tous nos historiens ont inutilement dépensé leur rhétorique à faire des phrases sur l'adresse qu'elle déploya pour devenir la femme de celui dont elle avait été la maîtresse.

Ce ne serait pas tirer un parti suffisant de la charte de l'Église de Lyon que de ne lui devoir qu'une simple rectification de date; elle nous autorise à contrôler soigneusement les imputations du même genre dirigées par d'autres moines du nord de la France contre le rebelle du midi & contre sa famille. Nous insistons d'autant plus à cet égard, que le défaut ou la perte des chroniques méridionales nous réduit à écrire l'histoire de Boson avec les matériaux fournis par ses adversaires & que nous sommes à peu près dans la position de celui qui, pour faire l'histoire de Louis XIV ou de Napoléon, n'aurait à sa disposition que les libelles publiés en Hollande ou en Angleterre.

La mère de Richilde & de Boson, ayant perdu son mari, s'était retirée avec ses enfants auprès de sa sœur Theutberge. On sait à quelles tribulations l'amour insensé de Lothaire pour sa concubine Waldrade exposa cette reine infortunée. Le divorce de Lothaire fut une des grandes affaires du IX^e^ siècle. Il abaissa l'autorité royale devant le clergé & consacra sur ce même clergé la suprématie de la cour de Rome.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de ce procès scandaleux qui agita pendant douze années la France & l'Italie. Nous n'avons cherché dans les nombreux écrits qu'il fit éclore que les renseignements nécessaires à notre sujet. Ces renseignements sont malheureusement très clair-semés dans d'interminables discussions de théologie ou de droit canon. Il en résulte, cependant, que ce fut dans l'année même du deuil qu'il portait de son père, l'empereur Lothaire, mort le 28 septembre 855, que Lothaire II, roi de Lorraine, contracta ce mariage, dont les suites furent si fatales à lui-même & à son royaume. Les Bénédictins, fidèles à leur système, ne manquent pas de donner pour père à Theutberge Théotbert, petit-fils de Childebrand, tandis que les pièces du procès & les lettres des papes l'appellent fille du comte Boson & sœur de Hucbert, qualifié de clerc & d'abbé à raison des bénéfices ecclésiastiques dont il était pourvu.

Ce Hucbert était un personnage considérable, puisque Lothaire, dans ses griefs contre Theut-

berge, prétendit, entr'autres, qu'il ne l'avait épousée qu'à raison des craintes que lui avaient inspirées les violences de son frère. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'était un clerc scandaleux & qu'il fut cité à comparaître en cour de Rome pour y répondre des crimes nombreux dont il s'était rendu coupable. Investi par son beau-frère, peu de temps après ce mariage, du gouvernement des provinces situées entre le mont Jura & le mont Jou, ou le grand Saint-Bernard, ses excès & ses débordements ne connurent plus de bornes. Il envahit le monastère de Saint-Maurice d'Agaune & en fit servir les revenus à l'entretien de ses courtisanes & de ses chiens. Il alla s'installer avec des femmes perdues dans le saint monastère de Luxeuil, où jamais n'avait pénétré une personne de ce sexe. L'abbaye de Lobbes éprouva le même sort. Après avoir chassé l'abbé, il se mit à sa place & obligea les frères à vivre du produit de quelques chétives métairies. Enfin, mettant toute pudeur de côté, il eut publiquement des enfants comme un homme marié, &, à la damnation de son âme, ne conserva de clérical que la tonsure. Sa réputation était si abominable que Lothaire en prit occasion d'accuser Theutberge d'inceste avec son frère. La reine se purgea de cette indigne accusation par l'épreuve de l'eau bouillante, mais, bientôt réduite à craindre pour ses jours, elle n'en fut pas moins dans la dure nécessité de chercher un asile auprès de ce même frère. Charles le Chauve, qui, dans un but

facile à expliquer, embrassa toujours avec zèle le parti de la reine Theutberge contre son mari, ne se montra pas moins bienveillant à l'égard de Hucbert. Il lui donna, un peu inconsidérément, dit la chronique, l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Hucbert jouissait de ce riche bénéfice, lorsque, sous le prétexte de soutenir les droits de sa sœur, il se jeta dans la Bourgogne transjurane, à la tête d'une troupe nombreuse d'aventuriers accourus sous ses étendards; il fit main basse sur les terres des vassaux de Lothaire & les distribua à ses partisans. C'est vainement que ce prince & ses capitaines essayèrent jusqu'à trois fois de le réduire; ils ne purent jamais forcer les rebelles, qui trouvaient un asile inaccessible dans les défilés qui existent entre le mont Jura & les Alpes Pennines. Un comte, nommé Conrad, fut plus heureux; il attaqua & tua Hucbert dans un combat, près du château d'Orbe, au pays de Vaud. La chronique de Lobbes ajoute qu'il finit comme il avait vécu, & mourut en blasphémant.

Les auteurs contemporains ne sont point d'accord sur la date de cet événement. Les annales de Metz & Réginon le placent en 868; celles de Saint-Bertin, en 864. Nous pensons qu'il faut s'en rapporter à ces dernières, puisque nous voyons, à la même époque, Theutberge venir se mettre sous la protection de Charles le Chauve, qui lui donna l'abbaye d'Avenay & disposa de

celle de Saint-Martin, vacante par la mort de Hucbert, en faveur d'un diacre de son palais.

Quoique l'histoire ne le marque pas, il y a lieu de croire que Boson, enveloppé dans le désastre de sa famille, dut abandonner la Lorraine pour suivre sa tante en France, & que ce fut alors qu'il entra au service du roi, dont il devint plus tard le beau-frère.

La passion de Lothaire continua d'agiter sa vie & celle de sa malheureuse épouse. Cédant, tour à tour, à la crainte de l'excommunication & à son amour, il quittait sa concubine pour reprendre sa femme & ne tardait pas à chasser sa femme pour rappeler sa concubine. L'empire que Waldrade avait sur lui était si grand qu'elle passait, aux yeux du peuple, pour l'avoir ensorcelé. Il lui donna la célèbre abbaye de Lure & créa duc d'Alsace le fils qu'il avait eu d'elle. A force de persécutions, il réduisit l'infortunée Theutberge à aller, à Rome, s'accuser elle-même auprès du pape Adrien, successeur de Nicolas, & à lui demander la permission de renoncer à la qualité de reine pour faire place à sa rivale. Mais le souverain pontife pénétra facilement le mystère de cette conduite. Il refusa de trancher une question aussi grave avant d'en avoir soumis l'examen à un concile, & renvoya la reine auprès de son mari, en invitant celui-ci à la recevoir, ou du moins à lui accorder, selon sa promesse, des revenus convenables à sa position dans la retraite qu'elle choisirait.

C'est, sans doute, à cette puissante intervention du pape qu'il faut attribuer un diplôme du 24 novembre de l'an 868, par lequel Lothaire donne à sa très-chère épouse Theutberge des biens qui lui appartenaient en propre dans les *pagi* de Grenoble, Belley, Maurienne, Genève, Lausanne, Amous, Scodingue & Lyon. Il y ajoute tout ce qui avait été confisqué sur feu son frère l'abbé Hucbert & adjugé au fisc royal.

Mais, incapable de renoncer à sa passion, Lothaire se mit bientôt en chemin pour Rome, où l'appelait le vain espoir de fléchir la rigidité du pape à l'aide du crédit de son frère, l'empereur Louis. Nous n'avons pas à nous occuper des circonstances singulières qui signalèrent ce voyage. Nous nous bornerons à dire que, frappé d'une fièvre maligne, il mourut misérablement à Plaisance, le 6 août 869. La reine Theutberge, qu'il traînait à sa suite, n'arriva que pour présider à ses obsèques & pleurer sur sa tombe. C'est à la généreuse & touchante piété de celle qu'il avait persécutée avec tant d'acharnement que ce prince dut les premières prières instituées pour le repos de son âme, dans l'église de Saint-Antonin, où il reçut la sépulture. De retour en France, Theutberge se retira dans le couvent de Sainte-Glossinde de Metz, dont elle fut abbesse. Le terme de ses longues épreuves était arrivé, & le reste de sa vie s'acheva dans les exercices de piété qui l'avaient aidée à traverser sa pénible carrière.

Dès que Charles le Chauve eut appris la mort de son neveu, il s'empressa, comme nous l'avons déjà dit, de courir à Metz se faire couronner roi de Lorraine. Ce fut, sans doute, pendant son séjour dans cette ville, en septembre 869, qu'il eut occasion de voir Richilde, qui vivait avec sa mère auprès de sa tante Theutberge.

Mézeray ayant oublié de joindre le portrait de Richilde à ceux qu'il donne des reines de la première & de la seconde race, nous ne saurions juger de l'excellence de ses traits. Il faut, néanmoins, supposer qu'elle dut à sa beauté le souvenir qui la fit monter sur le trône un mois après.

L'esprit de la jeune reine ne fut point au-dessous de sa nouvelle position, &, à partir de cette époque, on la voit prendre une part active à toutes les entreprises de son mari. Sa famille se ressentit de cette haute influence, &, tout en la poussant aux grandeurs, elle sut fermer les yeux à Charles sur les dangers que cette élévation préparait à ses fils & à ses successeurs.

Avant de poursuivre l'histoire de Boson, l'ordre chronologique nous oblige à parler de l'important traité qui eut lieu entre Charles le Chauve & Louis le Germanique, son frère, après la mort de leur neveu Lothaire, dont ils se partagèrent les États, au détriment de son frère & légitime héritier, l'empereur Louis II. Il serait impossible de se reconnaître, plus tard, dans la délimitation des

royaumes qui vont surgir, si cette division géographique n'était point éclaircie.

Charles le Chauve & Louis le Germanique, après plusieurs conférences préparatoires de leurs envoyés, se réunirent le 28 juillet 870, sur les bords de la Meuse, dans un lieu intermédiaire, entre Héristall & Mersen, & partagèrent ainsi le royaume de Lothaire. Les abbayes & les monastères formant alors des corps de biens considérables dont les rois s'attribuaient souvent l'usufruit & presque toujours la libre collation, on remarquera qu'ils figurent nominativement, dans ce partage, à côté des provinces, des comtés & des villes. C'était une nature de propriété particulière au milieu des pays où elle se trouvait située & qui, par cela même, exigeait une désignation spéciale. Cette longue liste de noms plus ou moins corrompus, soit par les contemporains eux-mêmes, soit par l'ignorance des copistes, a souvent exercé l'érudition des savants. Nous essayerons, à l'aide des travaux de nos devanciers, d'en donner une traduction plus exacte que celle qui se trouve dans un ouvrage moderne (1).

La spoliation de l'empereur Louis ayant été

(1) Il paraît que M. de Terrebasse n'a pas donné suite à ce projet qu'il avait conçu; du moins je n'ai rien trouvé dans ses papiers, qui eût trait aux éclaircissements de cette division géographique.

(Note de l'éditeur).

ainsi consommée, les deux frères se dirent adieu le 10 août & s'en allèrent, chacun de son côté, prendre possession des provinces qu'ils s'étaient adjugées. Charles se rendit au palais de Hestine, dans le Cambraisis, où il avait mandé à sa femme de venir l'attendre. Après avoir reçu les serments de ses nouveaux vassaux, il se dirigea vers Compiègne, & telle était pour la chasse la passion des princes de sa race qu'il se livra pendant deux mois à cet exercice, dans la forêt de Cuise.

Lorsqu'il fut rassasié du plaisir d'abattre les sangliers & les taureaux sauvages, Charles songea à ses affaires & vint au monastère de Saint-Denis. Il s'y trouvait le jour de la fête de ce saint, le 9 octobre, lorsque, durant les solennités même de la messe, se présentèrent les envoyés du pape, porteurs de lettres adressées au roi & aux évêques de son royaume, contenant de terribles défenses de toucher aux Etats du feu roi Lothaire, dévolus de droit à son frère Louis, empereur d'Italie. Très-embarrassé de ce message & des messagers qui l'apportaient, Charles assembla son conseil & ne trouva pas de meilleur moyen pour les congédier que d'envoyer lui-même au pape des ambassadeurs chargés de sa réponse. Il pensa que de riches présents en faciliteraient l'explication, & ses envoyés emportèrent un parement d'étoffe d'or destiné à l'autel de Saint-Pierre & deux couronnes d'or ornées de pierres précieuses.

Dès qu'ils furent partis, il ne s'inquiéta pas autrement des menaces du pape & se mit en route lui-même pour Lyon, bien décidé à ranger sous sa domination la partie méridionale des Etats de Lothaire, qui refusaient de le reconnaître. Ces duchés & comtés, qui avaient successivement fait partie des royaumes de Provence & de Lorraine, obéissaient depuis de longues années à l'autorité du comte Girard, que l'on a distingué, plus tard, de ses nombreux homonymes par le nom de Girard de Roussillon. Il les avait gouvernés sous l'empereur Lothaire, sous Charles & Lothaire, ses fils, & s'efforçait alors de les conserver à leur légitime héritier, l'empereur Louis. Nous avons tâché, dans une précédente dissertation, de réunir tout ce que les chroniques ont dit de ce personnage, dont le rôle historique n'est nullement en rapport avec la renommée poétique. Nous ne répéterons donc, ici, que ce qui nous paraîtra indispensable pour la suite de notre récit.

Girard, pris à l'improviste, ou trahi par ses lieutenants, n'essaya pas même, à ce qu'il paraît, de défendre la ville de Lyon, où Charles entra sans coup férir. Maître de cette importante cité, il passa le Rhône & alla mettre le siége devant Vienne, où s'était renfermée Berthe, femme de Girard, pendant, disent les chroniques, que son mari se tenait dans un autre château.

On doit supposer que Girard, battu par Charles

& hors d'état de tenir la campagne, s'était réfugié dans quelque place de guerre, où il fut forcé d'attendre l'issue des événements.

Vienne fut investie dans les premiers jours du mois de novembre 870; mais cette ville avait conservé son antique enceinte & ses fortifications romaines qui la rendaient, pour ainsi dire, imprenable. Telle est, du moins, la conséquence que nous tirons de la description qu'en donne saint Adon, évêque de la cité à l'époque même du siége :

« Vienne, illustre cité des Gaules, est défendue, à l'occident & au nord, par des forteresses qui dominent ses murailles & les rendent d'une approche difficile. Le premier château qui regarde le midi est Cappro; Eumenius en est voisin; vient ensuite Quiriacus, auquel se lient, par un mur jeté dans le vallon, Propiciacus & Pompeiacus, célèbre, chez les païens, par son temple des cent dieux. Au précédent, se rattache immédiatement le cinquième château, qui a reçu de l'antiquité le nom de Sospolis. La ville entière, avec ses forteresses, est ceinte d'un mur qui, partant du Rhône, s'élève & redescend des collines sur les rives de ce même fleuve. »

Cette description, du IX^e^ siècle, nous paraît complétée par quelques vers d'un roman métrique, composé seulement au XII^e^, mais évidemment inspiré par des traditions beaucoup plus anciennes. C'est le siége de Vienne par Charle-

magne dont il est question, puisque c'est en sa personne que les trouvères du moyen âge résument toute l'époque carlovingienne :

« Drois Emperere dist Naisme li berbez
Cuidiez-vous panre par force la cité
Et les haus murs qui sont haut crenelés
Et les fors tors qui sunt d'antiquité
Que Paiens firent par lor grand poesté
Se n'en iert mie port tot vostre barné.

. . . . . .

Tantost s'en vint l'Emperere en son treif
Ses niez Rollan l'en ait araisoné
Oncle fait-il, envers moi entandez,
Grans est li siéges entor ceste cité,
Duré ait iai plus de VII ans passé
Haut son li mur ke Paien ont formé
A ferremans n'a picos acereiz
N'en poroit estre un sol quarelz osteiz
Tant es li uns en l'autre sacleiz
Dautre part cort li Rones par de leiz
Estre y poriez XXVII ans passeiz
Ainz ke preigniez la maistre fermeté. »

On voit combien, avec une armée rassemblée à la hâte & dépourvue de machines de guerre, il était difficile d'emporter une ville aussi forte, que défendait une nombreuse garnison sous les ordres d'une héroïne. Après avoir vainement tenté d'effrayer les assiégés par la dévastation de la campagne, Charles comprit qu'il était temps

d'avoir recours à d'autres moyens. Ses émissaires, l'or à la main, pénétrèrent dans Vienne, & bientôt la courageuse Berthe ne vit plus, autour d'elle, que des gens prêts à la trahir. Elle parvint à faire savoir à son mari ce qui se tramait dans la ville & l'extrémité où la trahison l'avait réduite. Girard ne songea plus qu'à soustraire sa femme aux périls qui la menaçaient. Il accourut & subit la loi du vainqueur, qui entra dans Vienne la veille du jour de Noël, 24 décembre 870.

Après avoir exigé de Girard des otages en garantie de la remise des places qu'il occupait encore, Charles lui permit de charger sur trois grands bateaux tout ce qui lui appartenait & de quitter Vienne avec Berthe, sa femme. Le même jour vit finir & commencer deux grandes fortunes.

Tandis que Girard se retirait dans son patrimoine de Bourgogne pour y terminer sa vie, réduite à de pieuses occupations, Boson, son heureux successeur, recevait le commandement d'une ville où, plus tard, il devait porter la couronne.

Lorsque Charles eut célébré dans Vienne les fêtes de Noël, il se hâta de retourner en France, où le rappelait une nouvelle révolte de son fils Karloman. Il paraît qu'il n'eut pas le loisir de pousser ses conquêtes au-delà de l'Isère, & qu'une partie du Dauphiné, la Provence, la Suisse & la Savoie continuèrent de reconnaître

la souveraineté nominale de l'empereur Louis.

Deux années plus tard, en 872, Charles le Chauve, se trouvant dans la nécessité de donner un roi aux Aquitains, qui menaçaient de se séparer de la Gaule franke, leur accorda solennellement son fils Louis le Bègue. Mais, jaloux de conserver le gouvernement d'un pays soustrait à son pouvoir immédiat, il sut habilement obtenir que ce prince, trop jeune pour régner par lui-même, recevrait de sa main des tuteurs & des conseillers. Il pensa qu'il ne pouvait donner à ces officiers un chef plus sûr & plus dévoué que le comte Boson, attaché par tant de liens à sa personne. Il le retira donc de son gouvernement de Vienne pour l'envoyer remplir, en Aquitaine, ces importantes fonctions sous le titre de camérier & maître des huissiers de son fils Louis. Pour ajouter à son importance dans le pays qu'il allait administrer, il l'investit des bénéfices de Girard, comte de Bourges, dont Boson recueillit ainsi l'entier héritage. Il résulte d'une charte passée sous l'épiscopat de saint Adon, mort en 875, que le comte Boson, pendant son absence, se faisait représenter à Vienne par son *Missus*, ou vicaire, le vicomte Erlufe, & qu'en conséquence, il ne cessa pas d'être comte de Vienne en devenant comte de Bourges.

Sa fortune ne devait pas s'arrêter là, & la faveur de son beau-frère lui préparait de nouveaux honneurs, de nouvelles dignités.

L'empereur Louis II, mourut à Brescia, le 14

d'août 875, sans laisser d'enfants mâles. Son règne avait été agité par les révoltes de ses sujets, & les perpétuelles descentes des Sarrazins. L'extinction de sa dynastie livra l'Italie à toutes les calamités contre lesquelles il avait courageusement lutté pendant un règne de trente-deux ans. A peine son corps était-il enseveli dans la basilique de Saint-Ambroise de Milan, qu'une diète générale s'assembla dans la ville de Pavie pour délibérer en présence de sa veuve, l'impératrice Angelberge, sur le choix d'un empereur. Il ne pouvait être question que d'un prince de la race de Charlemagne, & les seigneurs italiens se partagèrent entre Louis de Bavière & Charles le Chauve, tous deux neveux de l'empereur défunt. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient attendu l'offre d'une couronne vers laquelle, depuis longtemps se tournaient leurs regards. A la nouvelle de la mort de Louis, le roi de Bavière fit passer en Italie ses fils Charles & Karloman, mais ils avaient été devancés par Charles le Chauve. Ce prince sut habilement se jouer de ses neveux & s'ouvrir les portes de Rome où il fut sacré & couronné empereur par le pape Jean VIII, le 25 décembre 875. Nous n'avons pas à nous occuper ici des conditions auxquelles on a prétendu que ce prince avait acheté l'empire. Toutefois, il est probable que la cour de Rome ne s'oublia pas en cette circonstance & que le nouvel empereur dut se montrer reconnaissant de la préférence dont il était l'objet.

Charles quitta Rome, le 25 janvier 876, pour retourner à Pavie où était assemblée une nouvelle diète composée des prélats & des seigneurs du pays, sous la présidence de l'archevêque de Milan ; tous reconnurent & déclarèrent élire pour leur défenseur, protecteur & maître & roi d'Italie, celui que le pape, par l'inspiration du Saint-Esprit, venait d'élever à la dignité impériale. Il en fut dressé un acte qui est parvenu jusqu'à nous & dans lequel, immédiatement après la signature des évêques & abbés, on voit figurer en tête des seigneurs laïcs la signature de Boson, qualifié d'illustre duc, ministre du sacré palais & envoyé extraordinaire de l'empereur ; vient ensuite la signature de son frère le comte Richard qu'accompagnent celles de tous les seigneurs français & italiens qui assistèrent à cette assemblée dans le palais de Pavie, au mois de février 876, l'an premier de l'empire de Charles & le 36^{me} de son règne en France. Charles venait de créer son beau-frère duc de Lombardie, en lui donnant de sa main la couronne ducale. C'est la première fois qu'il est question dans notre histoire de cette marque d'honneur & d'autorité empruntée, sans doute, à la fastueuse hiérarchie de la cour de Constantinople. Enfin, Boson, sous le titre nouveau d'envoyé extraordinaire de l'empereur, fut mis à la tête du gouvernement que Charles s'efforçait de constituer. Il lui abandonna jusqu'au choix de ses collègues & de ses conseillers, et prit en toute hâte la route de la Gaule où le rappelaient de

graves intérêts ; ses propres Etats venaient d'être envahis par Louis le Germanique qui se vengeait par le fer & le feu de l'échec qu'il venait d'éprouver en Italie.

L'impératrice Angelberge, veuve de l'empereur Louis II, s'était, après la mort de son mari, retirée avec sa fille Hermengarde dans le monastère de Sainte-Julie de Brescia, dont une autre de ses filles, Gisèle, était abbesse depuis l'an 861. L'exemple de sa mère & de sa sœur ne séduisit point Hermengarde qui, promise autrefois au fils de l'empereur de Constantinople, avait rêvé d'autres destinées que celles du cloître. Elle demanda & obtint la liberté de se rendre auprès de sa grand'tante Gisèle, fille de Louis le Débonnaire & mère de Bérenger, duc & marquis de Frioul. Bérenger qui, l'année précédente, avait pris les armes dans les intérêts de Louis le Germanique, voyant Charles le Chauve reconnu empereur & roi d'Italie, se déclara en sa faveur, & s'unit de l'amitié la plus étroite avec son vice-roi, le duc Boson. L'heureux & habile favori trouva dans cette intimité l'occasion de se rapprocher de la princesse Hermengarde, qu'il sut décider à devenir sa femme. Bérenger le seconda dans ses projets, mais craignant les reproches de l'impératrice douairière & jaloux de se précautionner à tout événement, il fut convenu entr'eux que Boson paraîtrait enlever Hermengarde. En effet, peu de temps après le départ de Charles le Chauve, l'illustre héritière sortit

secrètement de Trévise pour suivre en Lombardie son époux.

Les annales de Fulde sont les seules qui aient avancé que Boson, pour être libre d'épouser Hermengarde, s'était délivré de sa première femme par le poison. C'est une grave accusation que tous les historiens modernes ont accueillie sur la foi des auteurs que nous venons de citer. Cependant il ne faut pas oublier que les annales de Fulde ont été écrites par un moine, sujet de Louis le Germanique concurrent malheureux de Charles le Chauve à l'empire. La haine avec laquelle il déchire en toute occasion cet empereur qu'il appelle tyran de la Gaule, nouveau Sennachérib, homme plus timide qu'un lièvre ; cette haine, dis-je, nous porte à croire qu'il n'a pas ménagé davantage son beau-frère & son favori. Or, l'assertion d'un écrivain si passionné doit-elle prévaloir sur le silence des autres chroniqueurs plus à portée de savoir la vérité & de l'exprimer sans aucun soupçon de partialité ? Voici les propres termes dans lesquels est raconté le mariage de Boson avec Hermengarde par l'annaliste de Saint-Bertin dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'esprit.

« Après le départ de l'empereur pour la France,
« Boson, favorisé dans l'exécution de ses cou-
« pables desseins par Bérenger, fils d'Evérard, prit
« en mariage Hermengarde, fille de l'empereur
« Louis, qui demeurait auprès de lui. »

Il est évident que l'auteur de cette phrase n'eût

pas fait grâce à Boson d'un crime aussi flétrissant que celui qui lui est imputé par les annalistes allemands, s'il en eût été convaincu à ses yeux.

Toutefois nos écrivains modernes ont adopté littéralement cette opinion sans remonter à sa source et sans examiner jusqu'à quel point elle était fondée. André Duchesne est le premier qui y ait donné cours, &, trompé par une identité de noms si commune à cette époque, il veut même que cette première femme de Boson soit une certaine Ingeltrude dont les débordements allumèrent les foudres de la cour de Rome.

Comme cette erreur a passé de ses ouvrages dans la plupart de ceux qui sont venus après, il nous sera permis d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Il est plusieurs fois question dans les annales de Saint-Bertin & dans les annales de Metz d'une femme nommée Ingeltrude, fille du comte Matfrid, qui avait abandonné son mari, le comte Boson, pour fuir dans les Gaules avec son serviteur Wanger. Il résulte d'une lettre du pape Nicolas I^er^, adressée aux évêques du royaume de Louis, qu'elle avait été pour ce fait mandée devant un synode réuni à Milan & que, n'ayant point comparu, elle avait été excommuniée. Charles le Chauve se plaignit même dans l'assemblée de Pistres, de ce que son neveu Lothaire avait donné retraite dans ses Etats à cette femme impudique. Mais le mari qu'elle avait quitté ne saurait être le même que Boson,

beau-frère de Charles le Chauve qui n'alla pour la première fois en Italie qu'à sa suite l'an 875. Ingeltrude appartenait au diocèse de Milan, ainsi que son mari qui était probablement un comte Boson que l'on voit figurer à la cour de l'empereur Louis II, vers l'an 871 ; & d'ailleurs deux lettres du pape Jean VIII, successeur de Nicolas Ier, ne permettent pas de confondre ces deux personnages. Par la première, qui est adressée à Luitpert, archevêque de Mayence, le pape l'exhorte à restituer ou faire restituer aux filles de Boson & d'Ingeltrude les biens allodiaux qui leur revenaient de la succession de leurs père & mère. Dans la seconde, il adresse les mêmes injonctions au comte Matfrid, parent d'Ingeltrude, qui n'avait pas craint d'envahir les alleux appartenant aux filles du feu comte Boson & de sa femme.

Ce comte Boson, mari d'Ingeltrude, étant décédé lorsque Jean VIII écrivit ces deux lettres, il est incontestable que cette Ingeltrude n'a pas été la première femme de Boson, roi de Provence, qui a survécu à ce pape de plusieurs années.

Duchesne & Chorier ont donc été induits en erreur par l'identité des noms & des qualités, sans prendre garde au vice chronologique de leur assertion. Après avoir signalé cette méprise, les auteurs de l'histoire généalogique de la maison de France en ont tiré la conséquence trop absolue que Boson n'avait pas eu d'autre femme que la princesse Hermengarde. Nous aurons occasion de revenir

plus tard sur cette question, mais pour le meurtre dont le charge un seul & unique témoignage, nous le regardons comme très-incertain, & nous le rangerons volontiers parmi les déclarations hyperboliques de l'annaliste d'outre-Rhin.

En favorisant l'élévation de Charles le Chauve à l'empire, le pape n'avait eu d'autre but que de se créer un protecteur reconnaissant & assez puissant pour le défendre contre les invasions des Sarrazins et contre les entreprises non moins dangereuses des grands seigneurs d'Italie.

Mais Charles content de porter le titre d'empereur s'inquiétait peu d'en remplir les devoirs. Instruit que les troupes allemandes avaient évacué son royaume, il hâta son voyage afin d'être arrivé au monastère de Saint-Denis pour la célébration des fêtes de Pâques.

A peine avait-il franchi le mont Saint-Bernard, que Richilde informée de son départ quitta Servais, le 6 mars. Elle traversa rapidement Reims, Châlons, Langres, pour accourir à sa rencontre & le rejoignit au-delà de Vesoul dans un village qui a conservé son nom franco-romain de Vernier-Fontaine. Ils reprirent ensemble la même route & passant sans s'arrêter par le palais de Compiègne, ils arrivèrent en grande hâte à Saint-Denis. Après la célébration de la Pâques, Charles manda auprès de lui les légats du pape, Jean, évêque de Toscanello, Jean, évêque d'Arezzo, Anségise, archevêque de Sens, & s'entendit avec

eux pour l'indiction d'un synode qui, de l'autorité apostolique & avec sa propre sanction, se tiendrait vers le milieu de juin au palais de Pontion. C'était une résidence royale située dans le Perthois vers laquelle il s'achemina en passant par les cités de Reims & de Châlons.

Le synode s'ouvrit au mois de juin 876, & Charles à son ordinaire s'y mêla plus des affaires ecclésiastiques qu'il ne convenait à son caractère & à ses intérêts. Il mécontenta les métropolitains de ses Etats & notamment Hincmar, archevêque de Reims, en s'efforçant de faire reconnaître la prétendue primatie dont le pape avait investi Anségise, archevêque de Sens, en qualité de légat du Saint-Siége dans les Gaules & la Germanie. Mais ce qui l'intéressait particulièrement, c'était de faire confirmer par une assemblée nationale les actes de la diète de Pavie. Il lui fallait de belles cérémonies pour se montrer à ses leudes dans tout l'appareil de sa nouvelle dignité, paré, costumé & couronné à la mode des empereurs grecs.

Richilde partagea les honneurs rendus à son époux. Le 16 juin, jour destiné à la clôture du concile, les légats du pape se rendirent aux appartements de l'empereur & introduisirent dans le synode l'impératrice portant la couronne. Dès qu'elle eut pris place aux côtés de l'empereur, l'assemblée entière se leva & chacun se tint debout à son rang. Alors, l'évêque Léon, & Jean,

évêque de Toscanello, entonnèrent les prières qui, sous le nom de *Laudes*, se chantaient dans les cérémonies solennelles en l'honneur & à la louange des princes. Les *Laudes* ayant été dites pour le souverain pontife, pour l'empereur, l'impératrice & pour ceux qui, selon l'usage, y avaient droit, l'évêque Léon prononça l'oraison & le synode fut dissous.

L'empereur quitta Pontion le 28 juillet & vint à Châlons-sur-Marne, où il fut retenu par une maladie jusqu'au 13 août. A peine était-il convalescent qu'il reçut la nouvelle de la mort de Louis le Germanique, arrivée le 27 août 876, laissant pour héritiers ses trois fils : Karloman, Louis III & Charles III, connu plus tard sous le surnom de Charles le Gros. L'empereur ne vit dans la mort de son frère que l'occasion de dépouiller ses neveux & de leur épargner les embarras d'un partage. Rien ne put l'arrêter ni le détourner de son injuste dessein, pas même la nouvelle que, le 16 septembre, les Normands étaient entrés dans la Seine avec cent grandes barques. Il marche sur Aix-la-Chapelle, & de là se dirige vers Cologne, en livrant au pillage tout ce qui se trouvait sur sa route. Averti que son neveu Louis s'avançait à sa rencontre avec ce qu'il avait pu réunir de Saxons & de Thuringiens, il cherche à l'amuser par des propositions de paix, &, levant son camp le 7 octobre, il vient tomber à l'improviste sur ses troupes. Mais il éprouva

une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, & bientôt ses soldats, épuisés par une marche forcée, tournèrent le dos & s'enfuirent, poursuivis par ceux qu'ils étaient venus attaquer. Ce fut une déroute complète; plusieurs comtes, des évêques, des abbés furent tués ou faits prisonniers; à peine si l'empereur lui-même put échapper, laissant tous ses bagages aux mains de l'ennemi.

Richilde, qui suivait l'armée à quelque distance, ayant appris, le 9 octobre, la défaite d'Andernach & la fuite de Charles, s'enfuit elle-même d'Herstall la nuit suivante, au point du jour; dans un état de grossesse fort avancée, le saisissement & la fatigue la firent accoucher avant terme d'un enfant que son serviteur prit devant lui & porta jusqu'à Antenay, où ils arrivèrent sans un instant de repos.

L'empereur ne tarda pas à rejoindre l'impératrice, &, renonçant à une entreprise dont le début avait été si malheureux, il ne songea plus qu'à sauver ses propres États des mains des Normands & à répondre aux demandes de secours que ne cessait de lui adresser le pape Jean VIII.

Les Sarrazins, maîtres de la Sicile, étendaient leurs ravages jusques sur le continent, trouvant autant d'alliés que d'ennemis dans les seigneurs chrétiens qui se disputaient la Haute-Italie. Chaque jour était marqué par les progrès des infidèles, unis aux princes de Salerne, aux ducs de Naples, de Gaïète & d'Amalfi. Les Etats de l'Eglise

n'étaient guère plus ménagés par les ducs & marquis de Spolète & de Toscane, feudataires peu respectueux de l'empereur. Aussi le pape écrivait-il lettres sur lettres à Charles le Chauve pour lui exposer les ravages des Sarrazins, les empiétements de *ses marquis*, & le conjurer de tenir les engagements qu'il avait contractés en recevant la couronne impériale. Les plaintes, les lamentations qu'il adressait à l'empereur, il les répétait à l'impératrice Richilde, aux évêques, aux grands personnages & surtout à Boson, son vice-roi en Lombardie.

Dans une de ces lettres, datée des calendes de septembre, indiction XV, qui répond, selon l'usage alors observé à Rome, au 1^er^ septembre 876, le pape remercie le comte Boson des soins qu'il s'est donnés pour que ses légats parvinssent auprès de l'empereur & en reçussent un accueil favorable. Il lui en gardera une singulière reconnaissance & ne laissera échapper aucune occasion de le servir à son tour. C'est à lui, son cher fils, à poursuivre ce qu'il a entrepris, en délivrant la sainte Eglise de ses oppresseurs & en la mettant pour toujours à l'abri de leurs criminelles tentatives. Il l'invite à ne pas retarder & à presser, au contraire, la marche des troupes qu'il attend, de peur que la situation ne s'aggrave & que la faute & le péché n'en retombent sur le seigneur empereur.

La seconde, datée du 9 du même mois de

septembre, est encore plus pressante, & la suscription en offre une particularité digne de remarque, si toutefois elle ne provient pas de l'incurie de quelque copiste : « Jean, évêque, à Jean Boson, comte. »

Le pape donnerait à Boson son propre nom, comme à son fils d'adoption. Ce serait un mode, resté jusqu'ici inaperçu, de cette câlinerie italienne si prodigue en expressions doucereuses.

Il se plaint du peu d'efficacité de ses lettres & de ses prières pour obtenir les secours qu'il ne cesse de lui demander contre les abominables Sarrazins. Ils ont couvert, comme des sauterelles, la face du pays, &, non contents de l'avoir réduit en solitude par le fer & par le pillage, ils s'apprêtent, d'après les avis certains qu'il a reçus, à venir assiéger Rome avec une armée qu'amènent cent navires, dont quinze chargés de cavalerie; calamité inouïe & sans pareille, qui entraînerait non-seulement la perte de la ville, mais encore celle de toute la chrétienté. C'est donc à lui, selon la charge qu'il tient de son auguste maître, d'y pourvoir au plus tôt, en laissant de côté tous soins secondaires. Il le prie de songer que, s'il n'accourt rapidement au secours de l'Eglise, avec l'Eglise périra tout ce qu'il a droit d'en espérer.

Au contraire, s'il lui donne un prompt & suffisant secours, il peut compter en temps & lieu sur la puissance qu'il lui aura rendue.

Il s'étonne, au reste, que sa dilection ait retenu ses légats, l'évêque Léon, son très-cher neveu, & Pierre, également évêque, qu'il envoyait à l'empereur par les terres soumises à sa domination. Si cela était vrai, il n'aurait pas impunément insulté à la majesté du siége apostolique. Loin de les retenir, c'était plutôt à lui à favoriser & à presser leur voyage, puisqu'il sait mieux que personne quels sont les dangers & les nécessités de l'Eglise.

Jean VIII, n'espérant qu'en Charles le Chauve, n'avait oublié ni flatteries ni promesses pour s'emparer de l'esprit de son lieutenant & l'intéresser personnellement à sa cause. Le nouveau duc de Lombardie avait compris, de son côté, les chances que l'amitié du pontife ménageait à sa fortune. Mais en dépit de sa bonne volonté, Boson était réduit à promettre & à gagner du temps. Charles n'avait pu transmettre à son délégué l'autorité qu'il ne possédait pas lui-même. Chaque seigneur du pays, chaque évêque, cantonné dans son duché, son marquisat ou sa ville épiscopale, ne songeait qu'à l'agrandir aux dépens de ses voisins. La révolte achevait de rompre les liens que l'éloignement avait relâchés & personne ne respectait un pouvoir que tous s'apprêtaient à usurper. Loin d'être en état de secourir le pape, Boson avait peine à se maintenir dans Pavie. Il ne savait à qui se fier, car ses amis & ses parents, Bérenger & l'impératrice Angelberge,

entretenaient des relations intimes avec les fils de Louis le Germanique, héritiers des prétentions de leur père.

La faction allemande, momentanément abattue par le couronnement de Charles le Chauve, s'était, après son départ, relevée plus fière & plus menaçante qu'auparavant. Pressé vivement par le pape & inquiet lui-même sur sa situation, le duc de Lombardie résolut de passer en France & d'aller savoir, en personne, ce qu'il y avait à attendre de l'empereur.

Il se trouvait, le 6 janvier 877, au palais de Kiersy, &, sans doute, il y avait été bien accueilli, puisque, ce jour-là même, Charles le Chauve accorda, sur sa demande, une riche donation à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Boson suivit la cour à Compiègne, & un témoignage plus formel encore va nous fournir la preuve que l'empereur ne s'était point offensé, comme l'ont prétendu quelques écrivains, du mariage de son favori avec sa petite-nièce Hermengarde. Je cite le texte même des annales de Saint-Bertin :

« Pendant que l'empereur était à Compiègne, « son fils, que Richilde avait mis au monde sur « la route d'Antenay, tomba malade, &, après « avoir été tenu sur les fonts de baptême par son « oncle Boson & nommé Charles, il mourut & « fut transporté au monastère de Saint-Denis pour « y recevoir la sépulture. »

Il est évident que, si Charles eût conçu quelque

animosité contre son beau-frère, il ne l'eût pas choisi, peu de mois après son mariage, pour parrain de son fils. Tout, au contraire, porte à supposer qu'il favorisa cette alliance, & que si elle déplut à quelqu'un, ce fut à l'impératrice Angelberge, dont elle blessait l'orgueil & contrariait les projets.

On ne saurait douter qu'il n'existât entre cette princesse & Charles le Chauve une inimitié qui datait du partage des Etats du feu roi Lothaire II. Angelberge, à cette occasion, avait passé les monts & fait demander à Charles & à Louis le Germanique une entrevue pour leur exposer les droits de son mari à la succession de son frère & l'injustice de leurs procédés à son égard. Louis accueillit favorablement les réclamations d'Angelberge & s'engagea, par un traité secret, à restituer à l'empereur d'Italie la partie des Etats du roi de Lorraine qui lui était tombée en partage. Pour Charles le Chauve, loin de se prêter à aucune restitution, il refusa même de recevoir l'impératrice, qui s'avançait à sa rencontre. Il poussa l'impudence jusqu'à faire un crime à Louis de sa générosité, & on l'entendit dénoncer aux évêques assemblés à Gondreville ce qu'il appelait une infraction au traité de Mersen. Une conduite si différente ne s'effaça jamais de la mémoire d'Angelberge. Même après l'élévation de Charles le Chauve à l'empire, elle continua de reconnaître Louis le Germanique pour roi d'Italie. C'est à lui

& non à son rival heureux qu'elle s'adressa pour faire autoriser la distribution en œuvres pies des riches domaines que lui avait laissés l'empereur son mari. Louis le Germanique se montra empressé d'acquiescer à ses désirs, & le 20 juillet 876, environ un mois avant sa mort, il lui fit expédier un gracieux diplôme dans lequel il l'appelle sa bien-aimée & fille spirituelle Angelberge. Si cette expression n'est pas prise au figuré, il en résulterait que cette impératrice, dont on ignore l'origine, aurait été tenue sur les fonts de baptême par le roi de Germanie. Dans tous les cas, c'est une preuve incontestable des relations cordiales qui les unissaient; mais lorsque la mort de Louis eut enlevé toute force à ses diplômes, elle fut contrainte d'avoir recours à l'empereur pour qu'il autorisât des dispositions, annulées avant leur accomplissement. C'est ce que nous apprend le testament qu'elle fit au mois de mars 877, dans le monastère de Sainte-Julie de Brescia, où, comme nous l'avons vu, elle s'était retirée. Par ce testament, elle donne au monastère de Saint-Sixte, qu'elle venait de fonder à Plaisance, une grande quantité de ces terres qui portaient alors, en Italie, le nom de *Courts*. L'hôpital attenant, qu'elle avait fait bâtir pour les pèlerins & les malades, recevait d'autres biens non moins considérables. Ces legs étaient faits pour le remède & le rachat de l'âme du très-clément empereur, son maître & seigneur, & de la sienne. Elle se

réservait, sa vie durant, le patronat & le gouvernement du monastère & de l'hôpital; mais elle ordonnait qu'après sa mort, si sa fille Hermengarde avait pris le voile, elle lui succéderait au gouvernement du monastère & de l'hôpital; &, supposé qu'elle ne fût pas religieuse, elle lui défendait de porter la moindre atteinte aux dispositions qu'elle avait faites en faveur de ces deux établissements. Ce testament fut confirmé par une bulle du pape Jean VIII, du 1er août de la même année.

Des termes & de la date de ce diplôme, les historiens italiens ont tiré la conclusion qu'Hermengarde n'était pas encore mariée au mois de mars 877, & que c'est à tort que les annales de Saint-Bertin placent ce mariage vers le mois d'avril 876. Ils sont allés plus loin, & ils ont fait célébrer les noces d'Hermengarde & de Boson à Verceil où se trouvèrent réunis le pape Jean VIII, Charles & l'impératrice Richilde, au mois de septembre 877. Lorsque nous serons parvenu à cette époque de notre histoire, nous exposerons les motifs qui nous ont obligé de rejeter leur sentiment pour nous en tenir au récit de l'annaliste français.

Les légats du pape Jean VIII, après avoir surmonté toutes les difficultés qui s'étaient opposées à leur voyage, arrivèrent enfin à Compiègne où Charles le Chauve célébrait les fêtes de Pâques de l'an 877. Ils lui remirent de nouvelles lettres du souverain pontife & lui confirmèrent de vive voix

la détresse de l'Eglise livrée sans défense à ses ennemis du dedans & du dehors. Sommé d'une manière aussi solennelle d'accomplir ses engagements, Charles comprit qu'il ne pouvait plus reculer sans compromettre son titre d'empereur d'Italie. Il résolut en conséquence de convoquer une assemblée générale de ses fidèles pour leur faire part de son entreprise & prendre, d'accord avec eux, toutes les mesures convenables soit à son exécution, soit au repos de ses Etats durant son absence.

Pendant que les messagers royaux se dirigeaient sur tous les points du royaume, Charles, toujours amoureux des fêtes & des cérémonies, profita de la présence des deux légats, Pierre, évêque de Fossombrone & Pierre, évêque de Sinigaglia, pour faire consacrer par eux la magnifique église qu'il venait de bâtir dans sa résidence favorite de Compiègne.

Ce fut le 14 juin 877 que s'ouvrit dans une maison royale sur les bords de l'Oise, ce fameux plaid de Kiersy, où, de fait, plus que de droit, fut consacrée l'hérédité des bénéfices & des offices publics que la royauté n'avait ni le vouloir de souffrir, ni la force de défendre. C'est tout ce qu'il est permis de conclure des capitulaires de cette assemblée que nous n'avons, du reste, à examiner que dans leurs rapports avec notre sujet. Par un article spécial, Charles fit confirmer par son fils & mit sous la sauvegarde de ses fidèles toutes les

donations qu'il avait faites ou qu'il pourrait faire à sa très-chère femme Richilde dans le cas où elle lui survivrait. Boson est désigné avec Bernard, comte d'Arvernie, parmi les seigneurs qui devaient aider de leurs conseils son fils & son successeur Louis & se tenir auprès de sa personne aussi souvent que le permettrait le service de l'empereur. Enfin, les honneurs, c'est-à-dire les charges & les bénéfices de ces deux personnages sont l'objet d'une disposition particulière quoiqu'il soit constaté que ni l'un ni l'autre n'assistèrent à cette assemblée.

Nous n'aurions pas à nous occuper des derniers articles de ces capitulaires qui témoignent de la singulière jalousie des rois franks pour la chasse, s'ils n'avaient fourni matière à une étrange citation de l'historien du Dauphiné. L'un de ces articles, le XXXII^me^, détermine avec précision quelles sont les forêts royales dont l'empereur se réserve exclusivement la chasse; celles où son fils ne pourra chasser qu'en passant; celles où il ne devra chasser que des sangliers, & enfin celles où il pourra chasser à toutes bêtes. Ces forêts sont situées dans le nord de la France, & presque toutes, comme de coutume, accompagnées d'une villa ou maison royale portant le même nom. Après le texte, voici l'amplification de Chorier :

« Charles le Chauve disposant du gouvernement « de son estat l'an 877 qu'il alla en Italie, regla « avec un soin particulier ce qu'il voulait être

« gardé en son absence par son fils & par ses « ministres touchant les maisons royales & les « forests destinées aux plaisirs des souverains. Les « mémoires qui nous en restent nous appren- « nent qu'entre ces forests, celles de Lens & de « Vergne n'étaient pas d'une médiocre considera- « tion. Elles y ont le nom, celle-là de *Lens* & « celle-ci de *Vernus* & de *Vernum*, & aujourd'hui « Lens est le nom d'un bourg assez peuplé à cinq « lieues de Grenoble & Vernus respond parfaite- « ment à celuy de Vergne ou de Vergnoz qui est « une paroisse moins éloignée de Vienne. L'un & « l'autre de ces deux lieux a esté autrefois environné « de grandes forests dont il reste encore assez pour « ne point douter que c'est d'elles que cet empereur « parle dans cet *Ordre général*. »

Ces mémoires, cet ordre général sont nécessairement les capitulaires de Kiersy dans lesquels il est effectivement question des forêts de Verno & de Lens; mais le premier de ces noms désigne la forêt & la résidence royale de Verneuil-sur-Oise et nullement Vergne ou Vergnoz, commune de l'arrondissement de Vienne; il en est de même du second qui, loin de s'appliquer au bourg de Lemps ou du Grand-Lemps, arrondissement de la Tour-du-Pin, n'a pas cessé d'être porté par une petite ville de l'Artois très-connue dans nos annales par la victoire du prince de Condé.

La méprise ou plutôt la mauvaise foi de Chorier n'est pas excusable, et le père Le Long a eu

raison de dire que c'est un auteur fort peu exact, à qui il ne fallait que la connaissance d'un fait pour bâtir dessus une nouvelle histoire.

Le 16 juin, l'empereur, résistant aux prières de sa femme et aux représentations de ses principaux seigneurs, annonça publiquement son voyage. L'assemblée fut immédiatement dissoute et chacun eut la liberté d'aller où l'appelait son service ou ses intérêts. Charles retourna passer quelques jours dans sa chère résidence de Compiègne qu'il ne devait plus revoir, et se mit ensuite en route pour l'Italie en passant par Soissons, Reims, Châlons, Pontion et Langres. Il était accompagné de Richilde et suivi d'un train considérable de chevaux, de mulets chargés d'or, d'argent et d'un riche bagage. Il n'avait pas eu, dans sa précipitation, le loisir de réunir beaucoup de troupes, mais il comptait sur celles qu'il avait donné ordre de lever et que devaient lui amener Hugues, abbé de Saint-Martin, Bernard, comte d'Auvergne, et un autre Bernard, marquis de Gothie. Ne doutant pas que le bruit de leur prochaine arrivée ne suffit pour lui aplanir la route, il continua d'avancer vers l'Italie. Il se trouvait le 11 août à Besançon, et nous avons tout lieu de croire que Boson était venu le rejoindre dans cette ville, puisque l'empereur y souscrivit, ce jour-là même, à sa prière, une donation à l'église de Viviers. Traversant ensuite le mont Jura, il parvint, en suivant l'antique voie des troupes romaines, jusqu'à la

petite ville d'Orbe, dans le canton de Vaud. Il y trouva Adalger qu'il avait dépêché au mois de février à Rome pour y assister au synode que devait tenir le pape Jean VIII. L'évêque d'Autun lui rapportait comme un grand présent, la pancarte de ce synode où il était dit que l'élection et la promotion faites à Rome l'année précédente, demeureraient à jamais fermes et stables; que quiconque tenterait de les troubler et de les attaquer, serait anathématisé quels que fussent son rang et sa condition. Si les coupables de ce crime étaient clercs, ils seraient déposés; s'ils étaient laïques ou moines, ils seraient frappés d'un anathème perpétuel; & comme, ajoutait le souverain pontife, le synode tenu l'année précédente à Pontion n'a pas eu un effet suffisant, nous voulons et ordonnons que dorénavant on s'en tienne à celui de Rome.

Charles reçut aussi d'Adalger la nouvelle que le pape venait à sa rencontre à Pavie, et en conséquence, il fit aussitôt partir plusieurs officiers du palais pour aller présider, dans cette ville, à la réception du souverain pontife; il ne tarda pas à les suivre, mais, arrivé à Verceil, il y trouva le pape lui-même, auquel son empressement n'avait pas permis de l'attendre.

Ce fut à cette époque et probablement dans cette ville, s'il faut en croire Réginon, que furent célébrées les noces d'Hermengarde et de Boson. Il serait, ce nous semble, difficile de tirer un autre sens des expressions de cet auteur contem-

porain qui a, du reste, parfaitement distingué et placé sous leur date les deux expéditions de Charles le Chauve en Italie. Nous allons, au surplus, reproduire ce curieux passage avec notre fidélité ordinaire.

« L'an de l'incarnation du Seigneur 877, Charles « l'Ancien (Senior) partit une seconde fois pour « Rome où il avait précédemment acheté à « grand prix du pape le nom d'empereur, et « l'on peut dire qu'il aperçut plutôt en passant « le royaume d'Italie qu'il ne le posséda réelle- « ment. De Rome il retourna en Lombardie où « il unit en mariage Boson, frère de sa femme « Richilde, à Hermengarde, fille de l'empereur « Louis. Ces noces furent célébrées avec tant « d'appareil et des divertissements si magnifiques, « que l'on y dépassa la mesure de toutes les « cérémonies de ce genre. Il donna en outre à « Boson la Provence, et lui posant une couronne « sur la tête, il voulut qu'il fût appelé roi, afin « qu'à l'exemple des anciens empereurs il parût « commander à des rois. Quelques jours après, « il entra dans Pavie, etc. »

A moins de se lancer dans le champ des suppositions et de faire du roman historique, il est fort difficile, à ce que l'on voit, de concilier la version des annales de Saint-Bertin avec celle de l'abbé de Prum. Les premières veulent que Boson ait enlevé Hermengarde, à l'insu de l'empereur, au retour de son premier voyage de Rome

en 875; le second raconte que les noces de Boson et d'Hermengarde furent célébrées en présence même de Charles le Chauve, dans le cours de la seconde expédition en Italie. Il ne nous a été possible de sortir de peine qu'en admettant qu'il en a été du mariage de Boson comme de celui de son maître, et que le mariage réel a précédé la solennité des noces. Richilde était depuis plusieurs mois la femme de Charles le Chauve avant que son mariage eût reçu la consécration d'une cérémonie publique; peut-être Boson voulut-il que la présence de l'empereur et du pape relevât l'éclat du sien à la face de toute l'Italie.

Les éditeurs des historiens des Gaules se sont tirés plus commodément d'embarras en prétendant que tout était confondu dans le passage de Réginon, le second voyage de Charles le Chauve avec le premier, la donation de la Provence avec celle du duché de Pavie, le titre de roi que reçut alors Boson avec celui qu'il prit plus tard au concile de Mantaille. Nous avons pensé qu'il était plus convenable d'expliquer un texte que de le supprimer, surtout quand il provient d'un illustre contemporain qui avait tout autant de chances d'être bien informé que les moines de Saint-Bertin. Réginon n'est point un de ces chroniqueurs vulgaires dont il soit permis de récuser le témoignage pour cause d'ignorance. Savant dans les lettres divines et humaines, il a toujours été considéré comme un des principaux écrivains que la France

et la Germanie aient produits à cette époque. Elevé par son mérite et le choix de ses frères à la dignité d'abbé de Prum, célèbre monastère des Ardennes, il se trouva nécessairement en rapport avec les grands personnages du temps; c'est à lui que Charles le Gros confia la garde du malheureux Hugues, fils de Lothaire et de Waldrade, après qu'il l'eut fait aveugler. Il y a donc tout lieu de croire que Réginon connaissait la portée des expressions dont il se servait, et qu'il n'en a point trouvé d'autres pour qualifier la position singulière que le nouvel empereur venait de créer à un homme dont la famille s'était signalée par sa munificence en faveur de l'abbaye qu'il avait gouvernée.

Dans le passage de Réginon, il n'est plus question de la Lombardie, mais bien de la Provence sur laquelle Hermengarde, héritière de son père l'empereur Louis II, avait des droits qui, pour n'être pas reconnus, n'en existaient pas moins. Les cris de colère poussés à l'occasion de ce mariage par tous les écrivains dévoués à la dynastie de Charlemagne, prouvent suffisamment que cette princesse avait porté quelque chose de plus que son nom dans la famille du comte Boson. Il n'est donc pas permis de douter que la condition de la femme n'ait été pour beaucoup dans les faveurs accordées au mari.

Nous ne sommes pas les premiers, du reste, à émettre cette opinion. Le greffier Jean du Tillet,

que l'on n'accusera pas de négliger les prérogatives de la couronne, va plus loin et dit en termes exprès que *ce fut par restitution* que Charles le Chauve fit roi de Provence et de la haute Bourgogne le mari de sa petite-nièce Hermengarde.

Quant au titre de roi, il ne faut pas y attacher une signification absolue. Il se confondait souvent alors avec ceux de duc ou de comte. On voit par l'article XXIII des capitulaires de Kiersy qu'il avait été momentanément accordé à quelques ducs de Bretagne, vassaux de Charles le Chauve. Les continuateurs des Annales de Fulde le donnent au normand Gottfried après qu'il eut obtenu de Charles le Gros la concession du duché de Frise, et il constituait à l'avance pour Boson la position dont jouirent plus tard les grands feudataires de la couronne.

Ce qui nous paraît certain, c'est que Boson reçut à cette époque de Charles le Chauve, l'investiture, à titre héréditaire, de la majeure partie des provinces qui avaient formé le royaume de Provence précédemment érigé en faveur de Charles, fils de l'empereur Lothaire, et qu'il n'y a rien de surprenant à ce que les chroniqueurs aient donné la qualité de roi à celui qui possédait le royaume. Il n'y a pas d'autre conséquence à tirer des textes que nous venons de citer, et loin de se prévaloir de ce prétendu titre de roi, nous voyons que Boson se contenta de celui de duc ou de comte pendant toute la vie de Louis le Bègue.

Le séjour de Charles le Chauve à Verceil nous est confirmé par la date d'un diplôme qu'il donna dans cette ville, le 3 novembre 877. Il se rendit ensuite avec le pape à Pavie, qui était alors le siége du gouvernement de la Lombardie. Mais les dispositions qu'ils s'occupaient à prendre contre les Sarrazins furent soudain troublées par la nouvelle de l'arrivée de Karloman à la tête d'une armée formidable. Ce jeune prince, fils aîné de Louis le Germanique, venait revendiquer par les armes le titre d'empereur que Charles avait enlevé à son père deux ans auparavant. Ne se trouvant pas en mesure de lui tenir tête, l'empereur prit le parti de retourner sur ses pas et d'aller lui-même au-devant des troupes qu'il attendait. Il vint avec le pape jusqu'à Tortone & là, pour braver son adversaire, il pria le souverain pontife de sacrer impératrice sa femme Richilde. Cette cérémonie était à peine terminée que la nouvelle impératrice dut prendre à la hâte la route de la Maurienne pour s'y mettre en sûreté avec le trésor de l'empereur. Charles resta seul à Tortone avec le pape, pour y attendre les troupes qu'il croyait en marche sous la conduite de Hugues l'Abbé, de Boson, de Bernard, comte d'Auvergne, et de Bernard, marquis de Gothie; mais, disent les annales de Saint-Bertin, ces quatre seigneurs et presque tous les autres seigneurs du royaume, à l'exception des évêques, s'étaient unis dans une vaste conspiration contre lui. Instruit qu'il les

attendrait inutilement, et persuadé que Karloman approchait, Charles partit précipitamment pour rejoindre Richilde, tandis que le pape Jean VIII prenait avec non moins de hâte le chemin de Rome. Par une coïncidence remarquable et qu'explique la difficulté des communications qui existait alors, Karloman, prévenu faussement que l'empereur et le pape marchaient sur lui à la tête d'une puissante armée, fut simultanément frappé d'une terreur panique et s'enfuit par la route opposée.

Charles, tourmenté par une fièvre violente qui était venue l'assaillir à la suite de tant de fatigues et d'inquiétudes, prit un breuvage que lui donna son médecin Sédéchias. C'était, disent les chroniques, un juif en communication avec le diable, et auquel il avait mal à propos accordé sa confiance. En effet, son mal ne fit qu'empirer, et à peine s'il put franchir le Mont-Cenis porté dans une litière. Arrivé dans un lieu nommé Brios, il lui fut impossible d'aller plus loin. Richilde, qu'il avait fait appeler, accourut de Saint-Jean-de-Maurienne; mais elle le trouva mourant, et le onzième jour après qu'il eut pris ce fatal breuvage, il expira dans une méchante cabane, le 6 octobre 877.

Après avoir lu ce qui précède, on ne peut que regretter la concision et l'obscurité avec laquelle les annales de Saint-Bertin s'expriment sur la conjuration qui priva Charles le Chauve du

secours des quatre personnages sur lesquels il avait principalement compté. Nous n'avons pas à nous occuper ici des deux Bernard, comte d'Auvergne et marquis de Gothie, mais il nous semble injuste d'avoir confondu dans une même accusation avec ces turbulents seigneurs, Hugues l'Abbé et Boson. Nous ne saurions admettre raisonnablement que celui-ci ait conspiré contre son beau-frère au péril de sa propre fortune et de celle de sa sœur Richilde. Il avait tout à perdre et rien à gagner à sa chute ou à sa mort. Hugues l'Abbé, neveu de l'impératrice Judith, mère de Charles le Chauve, fut l'objet constant des faveurs de ce prince, son cousin germain. Comment croire qu'il ait trahi celui dont le fils, Louis le Bègue, et les petits-fils, Louis et Karloman, n'eurent pas de défenseur plus fidèle et plus dévoué. Nous en sommes réduit à penser, qu'à l'exemple des hommes ignorants qui rattachent toujours à des causes extraordinaires les événements qu'ils ne comprennent pas, ces pauvres moines ont qualifié de trahison ce qui n'était que le résultat de la précipitation et de l'aveuglement de l'empereur. Il est certain qu'au moment même où il se mettait en route pour aller au secours du pape, ses propres Etats étaient en proie aux ravages des Normands. Le pays était même si éloigné de se défendre par ses propres forces, qu'on avait été obligé à deux fois d'imposer un tribut général pour acheter la retraite de ces barbares. La Provence

elle-même voyait les Sarrazins infester ses côtes et dévaster les environs d'Arles et de Marseille. Aux ennemis extérieurs, il fallait ajouter les ennemis intérieurs. Chaque bénéficiaire ne songeait qu'à l'indépendance que donnent la force et la puissance. Si, comme le dit une chronique contemporaine, Charles entreprit son expédition transalpine contre le vœu et les prières de sa femme et de ses principaux conseillers, c'est que l'imprudence qu'il allait commettre leur était démontrée. Il y a donc tout lieu de croire que, retenu par d'impérieuses nécessités, Hugues l'Abbé ne se trouva pas en mesure d'obéir aux ordres qu'il avait reçus. Ce fut là toute sa trahison, si l'on s'en rapporte plus à la situation du pays qu'à l'expression d'une pensée défiante et chagrine.

Pour ce qui concerne Boson, l'assertion des annales de Saint-Bertin est complétement démentie par la date de la charte souscrite en sa présence par l'empereur, le 11 août, à Besançon. Il est à croire qu'il continua d'accompagner son maître jusqu'à Pavie, et qu'il ne le quitta que pour aller au devant des troupes qu'il attendait de Provence.

Tandis que les serviteurs de Charles le Chauve se débarrassaient des restes de leur maître en les déposant dans le premier monastère qui se rencontra sur leur passage, la nouvelle de sa mort parvenait en France. Louis le Bègue la reçut à Orreville en Picardie, et tâcha de se concilier les

seigneurs qui accouraient auprès de lui, en leur abandonnant à discrétion abbayes, villes et comtés. Passant ensuite par Kiersy et Compiègne, il vint jusqu'au palais de Verneuil-sur-Oise pour se rendre de là au monastère de Saint-Denis où il croyait que devaient être célébrées les obsèques de son père; mais ayant appris son inhumation dans le monastère de Nantua en Bugey, et les faveurs qu'il s'était pressé d'accorder ayant soulevé de vifs mécontentements parmi les grands du royaume, il reprit en toute hâte la route de Compiègne. Pendant ce temps-là, Richilde arrivait à l'abbaye d'Avenay en Champagne, escortée des principaux mécontents qui voulaient faire leurs conditions avant de reconnaître le nouveau roi. A la suite de fréquentes allées et venues, on arrêta les bases du traité. Richilde se rendit à Compiègne le jour de la fête de saint André, et remit à Louis la donation que son père lui avait faite de son royaume avant sa mort, avec son épée, sa couronne et les autres insignes de la royauté. Les seigneurs, après quelques nouveaux pourparlers, ayant obtenu tout ce qu'ils demandaient, Louis fut, d'un consentement unanime, sacré et couronné roi par l'archevêque Hincmar, le 8 décembre 877.

A peine Jean VIII était-il de retour à Rome, qu'enhardis par la mort de Charles le Chauve, Lambert, duc de Spolète, et Adalbert, marquis de Toscane, envahirent la ville au nom de

Karloman. Ils resserrèrent le pape dans l'enceinte de la cité léonine, &, bravant ses excommunications, résolurent de le forcer à se rendre par la famine. Craignant de tomber dans leurs mains, le souverain pontife se décida à chercher un refuge auprès du fils de celui qui lui devait la couronne impériale. Après avoir fulminé de nouveaux anathèmes contre ses ennemis & couvert d'un cilice l'autel de saint Pierre, il se jeta secrètement dans un navire et gagna le port de Gênes. Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de dénoncer à toute la chrétienté les indignes traitements qu'il venait d'éprouver & la nécessité où il s'était trouvé de se dérober par la fuite à la rage de Lambert, d'Adalbert & de leurs adhérents. Il priait, il conjurait les rois de se rendre avec tous les évêques de leurs royaumes au concile qu'il allait célébrer en France pour le salut de la sainte Eglise, leur mère commune. Ses lettres, écrites avec une rare habileté, permettaient à Louis le Bègue, comme à chacun des trois fils de Louis le Germanique, de tout attendre de la reconnaissance particulière de celui qui disposait de la couronne impériale. Après avoir ainsi préparé son arrivée, le pape se remit en mer & vint aborder, le jour de la Pentecôte, à Arles où l'attendaient Boson & sa femme Hermengarde. Voici les propres termes d'une lettre par laquelle le souverain pontife rend compte de cette entrevue à sa chère fille l'impératrice Angelberge, veuve de feu l'empereur Louis, de sainte mémoire:

« Avec l'aide de Dieu & par l'intercession du « prince des Apôtres, nous sommes entré sain et « sauf dans Arles, florissante ville d'un royaume « si cher à votre cœur. Là, nous avons appris du « prince Boson, votre gendre, & de votre fille, la « princesse Hermengarde, que tout allait au gré « de leurs désirs. Soyez persuadée que par amour « pour vous & en mémoire de feu votre époux, « nous les regardons comme nos propres enfants « & sommes prêt à leur en donner toutes les « marques qui dépendront de nous. Nous travail- « lerons avec d'autant plus de zèle à leur élévation, « que nous ne séparons pas leurs intérêts de ceux « de l'Eglise romaine pour laquelle nous deman- « dons des secours & des consolations. Ils savent « que nous vous exhortons à concourir à cette « noble tâche, & combien il est important que « nous soyons les uns & les autres informés « promptement des résolutions que votre sagesse « vous aura inspirées. »

On voit par cette lettre que la concorde s'était rétablie entre Angelberge & Boson dont elle avait d'abord repoussé l'alliance. Les dernières faveurs de Charles le Chauve avaient vaincu la fierté de l'impératrice, qui n'était plus elle-même occupée qu'à seconder la fortune de son gendre. La secrète pensée de Jean VIII se manifeste au travers de l'obscurité affectée de ses expressions. Il est évident que l'ambition de Boson n'eut pas de complice plus dévoué que le pape, jaloux de se

ménager dans sa personne un défenseur puissant & moins incommode qu'aucun des princes de la race de Charlemagne.

Les honneurs, les égards les plus empressés furent prodigués au souverain pontife pendant son séjour dans la cité de Constantin, & il ne continua son voyage qu'entouré d'un brillant cortége auquel s'étaient joints le duc & sa femme. Ils n'avaient garde de remettre à personne des soins payés de tant de reconnaissance. Le pape s'arrêta quelques jours à Lyon pendant que ses envoyés allaient à Tours prier le roi de venir à sa rencontre là où il lui conviendrait le mieux. Louis renvoya à Jean VIII quelques évêques chargés de l'inviter à se rendre à Troyes & de veiller à ce qu'il fût défrayé sur sa route aux dépens des évêques par les diocèses desquels il passerait pour arriver dans cette ville.

Quoique le pape eût adressé des lettres pressantes aux trois rois de Germanie & à plusieurs archevêques d'Allemagne, on ne vit arriver personne d'outre-Rhin & ce concile, convoqué avec tant d'appareil, ne réunit qu'une trentaine d'archevêques & évêques du pays. Il s'ouvrit le 13 août 878, dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Troyes, plusieurs jours avant l'arrivée du roi que la maladie retenait à Tours. Les évêques s'associèrent unanimement à l'excommunication que le pape avait lancée contre Lambert & ses adhérents, en faisant toutefois observer que tous les

spoliateurs de l'Eglise n'étaient pas en Italie, & qu'eux-mêmes auraient grand besoin d'un pareil secours. Le souverain pontife, reconnaissant de leur zèle & ayant égard à la justice de leur requête, s'empressa de leur remettre un acte portant excommunication & anathème contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques en général, qui ne seraient pas venus à restitution avant le 1^er^ novembre de la présente année. On s'occupa ensuite de diverses affaires de l'Eglise qui sont hors de notre sujet comme de notre compétence. Nous ne pourrons cependant nous empêcher de remarquer deux canons lus & confirmés dans ce concile. L'un prescrit, sous peine d'excommunication, à toutes les puissances séculières de rendre non seulement aux évêques tout le respect qui leur est dû, mais encore il défend à quiconque de s'asseoir en leur présence, sinon de leur exprès commandement. Par l'autre, il est sévèrement interdit à tout prélat de passer d'un siége inférieur à un siége supérieur. On ignore si les évêques ont beaucoup insisté pour l'observation du premier, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se sont promptement affranchis de la gêne du second.

Enfin Louis, étant arrivé, fut couronné de nouveau par le pape, le 7 septembre, après l'avoir déjà été, comme nous l'avons dit, par l'archevêque Hincmar. A la suite de cette cérémonie, le roi donna au pape un repas splendide dans une de ses maisons hors de la ville, & ne le laissa

revenir à Troyes que chargé de ses présents & de ceux de sa femme.

Louis fit ensuite prier le pape de vouloir bien couronner reine sa femme Adélaïde, mais Jean VIII s'y refusa formellement. L'histoire ne marque pas quelle fut la cause de ce refus, toutefois il est facile de la pénétrer.

Louis, dans sa jeunesse, avait épousé, à l'insu & sans le consentement de son père, Ansgarde, fille du comte Hardouin. Quoiqu'il en eût eu deux enfants, Louis & Karloman, Charles le Chauve força plus tard son fils à la répudier et à recevoir de sa main une autre femme nommée Adélaïde. Il paraît qu'Ansgarde était encore vivante. Le pape, qui venait de porter dans le concile un décret contre les laïques qui abandonnaient leurs femmes pour en épouser d'autres, leur ordonnant, sous peine d'excommunication, de retourner avec la première, ne pouvait pas décemment consacrer ce qu'il avait défendu. Il se renferma dans un refus silencieux, convenable à sa double qualité d'hôte du roi & de gardien des lois de l'Eglise. La légitimité du premier mariage de Louis le Bègue était, du reste, une question fort complexe & du nombre de celles que chacun peut résoudre différemment, selon le point de vue où il se place.

Jean VIII n'était point au terme de ses embarras. Deux évêques, ayant apporté dans le concile le diplôme par lequel Charles le Chauve avait investi son fils du royaume (& probablement de

ses autres dignités), demandèrent au pape de vouloir bien le revêtir de sa sanction. Le pape répondit qu'il le ferait volontiers, pourvu que le roi, de son côté, voulût bien confirmer la donation que son père avait faite de l'abbaye de Saint-Denis à l'Eglise romaine, &, sur-le-champ, il produisit une copie de la prétendue charte. Jean VIII craignit, en ratifiant l'acte des dernières volontés de Charles le Chauve, de porter préjudice à sa propre autorité & au droit qu'il entendait se réserver, à lui & à ses successeurs, de disposer de la couronne impériale en faveur de celui qui viendrait la chercher à Rome. Sachant le prix qu'attachait le roi à l'abbaye de Saint-Denis, le plus riche bénéfice de son royaume, il allégua cette donation, moins dans le but de s'en prévaloir que de se délivrer d'une fâcheuse poursuite. L'affaire, au demeurant, n'eut d'autre suite que d'accroître la froideur entre les deux souverains.

Cependant, le 10 septembre, le roi, cédant aux instances de quelques-uns de ses principaux conseillers, alla trouver le pape, &, après un entretien fort amical, tous deux, en signe de bonne intelligence, se rendirent au concile. On y publia, entr'autres, l'excommunication de Hugues, fils bâtard de Lothaire & de Waldrade, qui, sans respect pour ses serments, continuait de ravager le royaume & de molester les ecclésiastiques. Le dernier jour du concile fut marqué par une allocution du pape aux évêques & au roi. Il

voulait que les premiers, à la tête de tous leurs vassaux armés, se joignissent à lui pour marcher au secours de la chaire du prince des apôtres. Il priait le second d'imiter le dévouement de ses prédécesseurs envers l'Eglise romaine & de faire connaître à ses ennemis que ce n'était point en vain qu'il portait le glaive à la ceinture. Enfin, il les conjurait tous de lui donner une réponse favorable & prompte. Les actes du concile ne rapportent pas qu'il en ait obtenu aucune, &, en effet, les circonstances ne permettaient ni aux évêques ni au roi de conduire au-delà des Alpes des troupes dont ils avaient eux-mêmes le plus pressant besoin pour résister soit aux Normands, soit *aux mauvais chrétiens*.

« Le lendemain de la clôture du concile, le « roi, invité par Boson, vint à sa maison & fut « on ne peut plus honorablement reçu & traité « par lui & par sa femme. Là, il fiança la fille « de Boson à son fils Karloman & tint un conseil « dans lequel on disposa des bénéfices du rebelle « Bernard, marquis de Gothie, en faveur de « Théodoric le camérier & de Bernard, comte « d'Auvergne. »

Il résulte de la traduction littérale que nous venons de donner de ce passage des annales de Saint-Bertin, que Louis le Bègue fiança à son fils Karloman la fille de Boson & non la fille de Boson & de sa femme Hermengarde. Tous nos généalogistes en ont donné pour raison le défaut

d'âge de la jeune princesse, issue d'un mariage contracté deux années auparavant. Ce n'est point là le motif sérieux que l'on peut opposer à cette alliance, car l'on sait qu'à cette époque & dans des intérêts politiques, on fiançait les uns aux autres des enfants encore au berceau. La véritable cause qui ne permet pas de supposer les fiançailles de Karloman avec une autre fille de Boson que celle qu'il pouvait avoir eue d'un premier mariage, est le degré de parenté qui existait entre lui & la fille de la princesse Hermengarde. Toute alliance jusqu'au quatrième degré était, alors, sévèrement prohibée par l'Eglise & considérée comme un véritable inceste. Cette prohibition s'étendait même jusqu'au septième degré; mais, en aucun cas, il n'était accordé de dispense qu'au-delà du quatrième. Or, Karloman avait pour arrière-grand-père Louis le Débonnaire, dont la fille d'Hermengarde aurait descendu, par sa mère, au quatrième degré.

Maintenant, quelle fut la mère, quel fut le nom de cette princesse? C'est ce que ni chartes ni chroniques ne nous disent. Nous avons déjà prouvé qu'elle ne peut être la fille de cette femme impudique dont le nom s'est trouvé par distraction sous la plume de Duchesne. Nous pourrions ajouter que cette même Ingeltrude, ayant abandonné son mari durant le pontificat du pape Benoît III, mort le 16 février 858, sa fille aurait eu alors au moins vingt ans, tandis que Karloman

en avait douze à peine. Une pareille union n'est ni vraisemblable ni possible. La fiancée du prince Karloman ne peut donc être que la fille d'une première femme de Boson dont on ignore le nom & qu'il aurait empoisonnée, selon les annales de Fulde, pour être libre d'épouser Hermengarde. L'éclat d'une pareille union nous est un nouveau motif de douter de cette assertion, émise par un écrivain passionné. Nous n'oserions l'affirmer, mais il n'est guère probable que le duc de Provence eût eu le front d'offrir pour bru au roi des Franks la fille d'une femme dont il venait de se défaire par un crime. Un pareil excès ne pouvait que soulever l'indignation publique, & alors la phrase du moine allemand ne fût pas demeurée sans écho. Il nous semble que, devant le tribunal de l'histoire, comme devant le tribunal de la justice, la réputation d'un homme, pas plus que sa vie, ne doit dépendre d'un seul & unique témoignage.

Il est difficile de croire que le pape, s'adressant à Charles le Gros, l'un des fils de Louis le Germanique, se fût permis de s'exprimer ainsi qu'on va le voir à l'égard d'un meurtrier :

« Au très-cher & glorieux roi Charles.

« La fidélité qu'à l'exemple de mes prédé-
« cesseurs j'ai gardée aux rois des Franks m'a exposé
« à de durs & nombreux périls sur terre & sur
« mer. Elle m'a fait abandonner la ville & la
« chaire romaines pour me rendre en France.

« Là, je vous ai tous invités, soit par mes lettres, « soit par la bouche de mes envoyés, à venir « remplir les promesses que vos aïeux & vos « pères ont faites à la sainte Eglise. Aucun n'a « daigné obéir, à l'exception du roi Louis, fils « de l'empereur Charles, de divine mémoire. « Mettant à profit ses conseils, j'ai adopté pour « fils le glorieux prince Boson & me suis remis « sur lui de tous mes soins temporels pour n'avoir « plus à m'occuper que de ce qui intéresse Dieu. « C'est pourquoi, satisfait des bornes de votre « royaume, ne songez qu'à la paix & à la tran- « quillité, parce que, dès à présent & à tout « jamais, nous excommunions tous ceux qui « tenteront d'inquiéter notre susdit fils. »

Le pape n'avait pas tardé à reconnaître qu'il n'avait rien à attendre d'un roi moribond & sans autorité. Il reporta toutes ses espérances sur Boson, qui allait acquérir de nouveaux droits à sa reconnaissance. Ce fut, en effet, sous son escorte que Jean VIII, traversant la France, la Maurienne & le Mont-Cenis, parvint jusqu'à Pavie. Ce fut durant ce voyage que le pape & le duc arrêtèrent l'exécution d'un projet qui ne tendait à rien moins qu'à placer sur la tête de Boson la couronne d'Italie, au préjudice de Karloman. Mais en attendant l'effet des intrigues de l'impératrice Angelberge & de ses propres sollicitations auprès du clergé, le pape ne perdait pas de vue les autres soins de la situation. Voici

les termes dans lesquels il instruit le roi Louis le Bègue de son arrivée à Pavie & des périls qu'il a surmontés avec l'aide de Dieu & de Boson :

« Nous avons mille actions de grâces à adresser « à votre sérénissime grandeur du dévouement « de Boson, son très-cher fils & le nôtre. Son « empressement à obéir à nos ordres mutuels lui « a fait tout oublier, jusqu'au soin de sa propre « vie pour défendre la sainte cause de l'Eglise « & nous ramener sain & sauf dans Pavie. « N'oubliez donc pas, nous vous en supplions, « très-cher fils & roi porphyrogénète, les secours « que vous nous avez promis de lui envoyer pour « réduire nos ennemis; car celui-là est digne de « l'intérêt de tous, qui ne craint nulle fatigue « dans l'intérêt général. »

Non content de cette recommandation directe, le pape mettait encore à contribution, en faveur de Boson, l'influence dont jouissaient auprès de Louis, trois des plus grands seigneurs de son royaume. Voici la lettre qu'il adressait à Hugues l'Abbé, au grand chambellan Théodoric & au comte Bernard d'Arvernie.

« La confiance que nous plaçons dans votre « illustre naissance & dans votre pieuse déférence « envers nous, fait que nous vous exhortons à « conserver soigneusement, en dépit de tout faux « rapport, les liens de charité & d'amour qui vous « unissent devant Dieu à notre très-cher fils Boson, « votre frère & ami juré. C'est à vous qu'il

« appartient, avec l'aide de Dieu, de le conserver « & maintenir dans les bonnes grâces de notre cher « fils le roi Louis; continuez de veiller à ses in- « térêts & soyez certains que vous en serez récom- « pensés dans l'autre vie par Dieu & son apôtre « saint Pierre, &, dans celle-ci, par un retour « sincère tant de notre part que de la sienne. »

Le zèle du pape pour Boson ne se bornait pas à la France; il cherchait également par tous les moyens à lui faire des partisans en Italie. C'est ce que démontre la lettre suivante qui paraît écrite peu de temps avant la mort de Louis le Bègue.

« A notre cher fils, le glorieux prince Boson.

« Après avoir lu & relu vos lettres, nous ne « pouvons que vous exprimer la joie que nous « ressentons de la prospérité de votre santé & de « vos affaires; car nous sommes dévoué de cœur « & d'âme à vos intérêts, & décidé à ne jamais « accorder à un autre la place que vous occupez « dans notre affection. A l'égard de notre très- « chère fille spirituelle l'impératrice Angelberge, « votre très-chère mère, croyez bien que tant « que nous vivrons, nous ne cesserons de « lui donner des témoignages de notre tendresse « paternelle & de notre protection apostolique. « Soyez aussi persuadé que tout ce que vous nous « faites espérer des effets de votre bonne volonté « envers nous sera payé du plus constant retour. « Nous pouvons encore vous garantir le concours « & le dévouement à toute épreuve du glorieux

« marquis Adalbert & de la comtesse Rotilde, sa « femme. C'est pourquoi nous vous prions de « veiller à ce qu'ils soient maintenus dans la « jouissance des biens & seigneuries qu'ils pos- « sèdent depuis longtemps en Provence. Que le « Fils de Dieu continue à protéger votre glorieuse « personne, dans le présent comme dans « l'avenir. »

Louis le Bègue, de retour à Compiègne, y reçut la réponse que son cousin Louis, roi de Germanie, avait faite à ses envoyés. En conséquence, les deux rois s'approchant chacun de leur côté, entrèrent en pourparlers à Mersen et arrêtèrent les bases d'un traité qui fut signé, le 1er novembre 879, à Foron, petite ville dans le voisinage d'Aix-la-Chapelle.

On convint que le royaume de Lorraine resterait partagé entre les deux rois, de la même manière qu'il l'avait été entre leurs pères; qu'ils se réservaient leurs droits respectifs sur le royaume d'Italie jusqu'à ce qu'il en eût été définitivement statué dans une prochaine conférence; que celui des deux qui survivrait à l'autre protégerait ses enfants & les aiderait à se maintenir sur le trône paternel; enfin, que des ambassadeurs seraient envoyés aux rois Karloman & Charles pour les inviter à l'assemblée qu'ils avaient résolu de tenir au mois de février prochain, dans l'intérêt commun de la chrétienté & de tous les princes de leur maison.

Les deux rois se séparèrent ensuite, & Louis revint au monastère de Glare, dans le pays de Liége, où il célébra les fêtes de Noël. Il était de retour au palais de Pontion, lorsqu'il apprit que Bernard, marquis de Gothie, s'apprêtait à résister par les armes à la sentence du concile de Troyes qui l'avait excommunié & dépouillé de tous ses gouvernements. Décidé à le réduire, le roi donna rendez-vous à ses troupes sous les murailles d'Autun, & se mit en devoir de les rejoindre. Mais en passant par le ville de Troyes, il fut ressaisi de la même maladie dont il avait été attaqué l'année précédente. Contraint de s'arrêter, il confia la garde de son fils Louis à Bernard, comte d'Auvergne, & le fit partir pour Autun, accompagné du même Bernard, de Hugues l'Abbé, de Boson & de Théodoric, avec ordre d'investir de ce comté Théodoric auquel il l'avait donné. Il se fit ensuite porter à Compiègne, &, sentant que sa fin approchait, il envoya sa couronne, son épée & les autres insignes de la royauté à son fils Louis, en recommandant à ceux qui étaient auprès de lui de le faire au plus tôt sacrer et couronner roi. Il mourut le jour du vendredi saint, 10 avril 879, après dix-huit mois de règne. Outre les deux fils qu'il avait eus d'Ansgarde, sa première femme, il laissa la reine Adélaïde enceinte d'un enfant connu dans l'histoire sous le nom de Charles le Simple.

Le crédit de Boson, loin de diminuer, ne fit qu'augmenter sous le règne de Louis le Bègue.

La preuve en résulte de l'alliance de sa fille avec le jeune Karloman, & de plusieurs chartes ou donations souscrites par le roi à la prière de son très-cher duc Boson. Nous avons vu qu'il était du nombre des quatre puissants seigneurs auxquels Louis, dans ses derniers moments, avait recommandé les intérêts de son fils. Il ne se montra pas d'abord indigne de ce témoignage de confiance, & plusieurs mois s'écoulèrent avant qu'il fît éclater ses ambitieux projets.

A la mort de Louis le Bègue, les seigneurs franks se divisèrent en deux partis. Hugues l'Abbé, Bernard, comte d'Auvergne, Théodoric & Boson figuraient à la tête de celui qui soutenait la légitimité des enfants d'Ansgarde & leurs droits à l'héritage paternel; l'autre, qui avait pour chef Goslin, abbé de Saint-Denis, & Conrad, comte de Paris, repoussait Louis & Karloman comme indignes, par leur naissance, du trône où ils appelaient Louis, roi de Germanie, l'aîné des plus proches parents du feu roi.

La question, fort incertaine, de la légitimité des deux princes était du nombre de celles qui se tranchent par la force. Il était donc nécessaire que l'union la plus parfaite régnât parmi ceux qui la défendaient contre de puissants adversaires; cependant, avant de quitter Autun d'où ils venaient de chasser le rebelle Bernard, cette union faillit être troublée par les prétentions réciproques de Théodoric & de Boson sur la nouvelle conquête.

On se rappelle que Louis le Bègue avait disposé du comté d'Autun en faveur de son grand chambellan, mais il paraît que Boson possédait déjà dans ce même comté plusieurs abbayes dans la jouissance desquelles il entendait se maintenir. La discorde était sur le point d'éclater entre les deux prétendants, lorsqu'elle fut apaisée par la haute intervention de Hugues l'Abbé. Boson céda ses abbayes à Théodoric qui, en retour, lui remit tous ses droits au comté d'Autun.

Cette affaire terminée, les partisans des enfants de Louis le Bègue se réunirent à Meaux pour délibérer sur les nécessités de l'Etat & conjurer l'effet des intrigues de l'abbé de Saint-Denis & du comte de Paris. Séduit par leurs instances, Louis de Germanie s'était avancé jusqu'à Verdun, prêt à recevoir la couronne au préjudice des enfants qu'il avait juré de protéger. Hugues, Théodoric & Boson, n'ayant pas une armée suffisante à opposer à celle qui suivait le roi de Germanie, jugèrent qu'il n'y avait pas de meilleur parti à prendre que de sacrifier une partie du royaume pour sauver le reste. Louis prêta l'oreille à leurs propositions, &, satisfait d'acquérir, sans autre difficulté, la portion du royaume de Lorraine jadis échue à Charles le Chauve, il se retira paisiblement dans son palais de Frankfort. Sa modération ne fut nullement du goût de sa femme, la reine Lutgarde, près de laquelle l'abbé de Saint-Denis & le comte de Paris étaient revenus porter leur

honte et leurs plaintes. Elle reprocha si vivement à son mari d'avoir manqué l'occasion d'acquérir le royaume tout entier, qu'elle lui en fit revenir l'envie. Avertis que ce prince, accompagné cette fois de sa femme, venait de rentrer en Lorraine, Hugues l'Abbé & les autres seigneurs jugèrent qu'il était urgent de faire cesser l'interrègne. Quoique Louis le Bègue n'eût désigné pour son successeur que Louis, l'aîné de ses deux fils, ils résolurent de les mettre l'un & l'autre sur le trône. Il y a tout lieu de croire que Boson ne fut pas étranger à une décision si favorable à son gendre désigné, Karloman. La cérémonie du sacre & du couronnement se fit, au surplus, sans grand appareil dans le monastère de Ferrières en Sénonais, où s'étaient rendus les princes accompagnés de l'archevêque de Sens & de quelques évêques. On ignore si Boson fut présent à cette solennité dont l'histoire n'a pas conservé la date, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à une époque qui ne doit pas en être fort éloignée, il ne paraissait guère préoccupé pas plus de l'une que de l'autre royauté. On en pourra juger par le texte de la charte suivante dont un extrait nous a été seulement conservé.

« Moi, Boson, par la grâce de Dieu, qui suis « ce que je suis, et mon épouse chérie Hermen- « garde, de race impériale, nous donnons au « monastère de Moutier en Der les biens que « nous tenons de la munificence de l'auguste et

« sérénissime empereur Charles dans le pays de « Lassois, entr'autres une métairie qui nous « appartient en propre dans le village de Hentin, « avec toutes ses dépendances, etc., etc. Moi, « Boson, au nom de Dieu, j'ai signé & ordonné « de signer cette charte de donation; Hermengarde, « de race impériale, j'ai consenti. Seings de Richard, « comte; de Teutbald, comte; de Bernard, « comte. Moi, Etienne, archi-chancelier, par « l'ordre de l'illustre seigneur Boson, & de son « auguste épouse Hermengarde, j'ai écrit & signé « cette charte. Donné le 25 juillet de l'an de « l'incarnation du seigneur 879, l'an 1^er^ après le « décès du très-glorieux roi Louis. »

Si Boson ne prenait pas le titre de roi qui ne lui fut, en effet, déféré que trois mois plus tard, on voit que déjà le titre de duc ou de comte ne lui suffisait plus. L'affectation avec laquelle est répétée la qualité d'Hermengarde, *proles imperialis*, annonce suffisamment les prétentions que les deux époux y rattachaient. La présence du comte Richard prouve que les deux frères marchaient alors de bonne intelligence, & que la cause inconnue qui les divisa plus tard ne s'était pas encore manifestée. Le comte Teutbaldus, qui signe après Richard, est probablement le même Teutbald ou Thibaud, beau-frère de Hugues, bâtard du roi Lothaire & père du célèbre Hugues de Vienne, roi d'Italie. Nous le retrouverons parmi les alliés de Boson auprès duquel il se

réfugia après avoir été chassé de la Lorraine. Quant au comte Bernard, il serait fort difficile de décider lequel figure ici des nombreux personnages de ce nom. Peut-être est-il le même que Bernard, comte ou marquis de Gothie, qui, d'après les Bénédictins, s'était réconcilié avec Boson & faisait cause commune avec lui.

Nous voici arrivé à l'époque la plus mémorable de la vie de notre personnage, au moment où il se décida à franchir le faible intervalle qui le séparait de la puissance absolue. Faut-il croire que Boson fut suffisamment excité par sa propre ambition & par la faiblesse des descendants de Charlemagne? Ou bien faut-il s'en tenir aux annales de Saint-Bertin qui assurent, en termes positifs, qu'il ne fit que céder aux sollicitations pressantes de sa femme Hermengarde? Fille de l'empereur d'Italie, fiancée, du vivant de son père, à Constantin, fils de Basile, empereur de Constantinople, elle ne pouvait, disait-elle, vivre à moins qu'elle ne fît roi son mari.

Quoi qu'il en soit, il paraît que les desseins du duc de Pavie avaient eu d'abord pour objet la couronne d'Italie qu'avait portée le père de sa femme. Les lettres du pape Jean VIII ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu, à ce sujet, un projet concerté entre le souverain pontife, Boson & sa belle-mère, l'impératrice douairière Angelberge. Mais leurs démarches & leurs intrigues échouèrent contre la politique des

seigneurs et des prélats lombards, plus jaloux d'affaiblir que d'accroître la puissance pontificale. Boson reconnut bientôt que son titre de duc de Pavie ne lui conférait aucune autorité & qu'il essaierait vainement de lutter, en Italie, contre les partisans des Karolingiens d'Allemagne. Renonçant à des espérances qu'avaient excitées les promesses & les confidences de Jean VIII, il revint en France où le rappelaient des intérêts plus sérieux.

Nous avons vu quelle fut sa conduite durant la vie & après la mort de Louis le Bègue. Son nom figure parmi ceux des seigneurs qui restèrent fidèles au sang de ce prince; il prit une part active aux négociations qui amenèrent la retraite du roi de Germanie & le couronnement des deux frères dont l'un devait être son gendre. Puis, tout d'un coup, passant brusquement de la fidélité à la révolte, il se fait proclamer roi à Mantaille.

Il paraît difficile d'attribuer uniquement aux excitations d'Hermengarde cette violente résolution. Dans ce cas, Boson se fût bien gardé de concourir à la pacification du royaume, & il eût profité des troubles qui suivirent la mort de Louis le Bègue pour mettre immédiatement son projet à exécution. Il n'eût pas attendu, enfin, le moment le plus défavorable à son entreprise, celui où le droit des jeunes princes venait d'être consacré par leur couronnement à Ferrières. Tout fait donc présumer qu'il fut subitement poussé

à cette extrémité par quelque froissement d'orgueil ou d'intérêt. Peut-être fut-il question de lui enlever un des nombreux gouvernements qu'il tenait de la munificence de son beau-frère, l'empereur Charles le Chauve? Peut-être Karloman, une fois sur le trône, refusa-t-il d'accomplir le mariage conclu par son père entre lui & la fille de Boson? Nous serions d'autant plus disposé à nous arrêter à cette dernière supposition, que les chroniques laissent entendre que le roi Karloman mourut sans alliance & sans postérité. La charte que nous avons citée trahit des sentiments de mépris & de hauteur auxquels semble s'associer, par sa signature, le frère de Boson, le comte Richard. C'est une protestation de famille contre quelque injure commune; mais du moment où Boson poussa les conséquences de son ressentiment jusqu'à ceindre la couronne, nous voyons Richard séparer sa cause de la sienne & rentrer dans le camp opposé. Faut-il attribuer cette conduite à la jalousie qu'il aurait éprouvée de la fortune de son frère, ou plutôt à cette rigidité de caractère qui lui valut, par la suite, l'honorable surnom de *Justicier?* Les passions basses se montrent trop souvent à découvert pour que, dans le doute, il ne soit pas permis à l'historien de donner la préférence aux sentiments généreux.

Retiré dans la ville de Vienne, au centre de ses gouvernements, le duc de Provence ne songea plus qu'à l'exécution de son audacieux projet.

Assuré de l'assentiment des seigneurs bourguignons & provençaux, il s'occupa de gagner le clergé & de légitimer en quelque sorte son entreprise par le concours de la religion. C'était la marche qu'avait suivie le premier des Karolingiens, à une époque dont les traditions n'étaient point encore sorties de la mémoire des peuples. Boson ne doutait pas que Jean VIII ne fût aussi bien disposé pour lui que l'avaient été Zacharie & Etienne en faveur de Pépin. Usant, disent les chroniques, de menaces & de promesses, intimidant les uns, séduisant les autres, il parvint à décider les évêques de ces contrées à le sacrer & couronner roi. Quoi qu'il en soit, les précautions les plus habiles furent employées pour donner à cette usurpation toutes les apparences d'une élection libre & inspirée de Dieu seul. A cet effet, les prélats, au nombre de vingt-trois, parmi lesquels on comptait cinq métropolitains, se réunirent au palais de Mantaille appartenant à l'archevêque de Vienne. C'était une ancienne résidence des rois de Bourgogne située à peu de distance des bords du Rhône, & dont les ruines majestueuses attirent encore l'attention du voyageur qui s'écarte de ce fleuve pour entrer dans l'étroit vallon qu'arrose la petite rivière de Bancel. Il est à présumer que l'on n'avait pas sans motif donné la préférence à cette maison royale, desservie par le fleuve qui mettait en communication toutes les contrées de l'ancienne Bourgogne; elle rappelait encore aux Bourguignons le souvenir

de leur dernier roi Charles, qui l'avait habitée seize ans auparavant. Les actes du concile de Mantaille ayant été conservés, nous essaierons de donner une traduction complète de ce curieux monument.

Traduction des actes du concile de Mantaille.

CONCILE DE MANTAILLE

DANS LEQUEL LES ÉVÊQUES ET LES GRANDS DU ROYAUME D'ARLES DÉFÈRENT A BOSON LE TITRE DE ROI, L'AN DU CHRIST DCCCLXXIX IDES D'OCTOBRE, L'AN VII DU PAPE JEAN VIII, ET PREMIER DU RÈGNE DE LOUIS ET CARLOMAN.

Election du roi Boson

Les saints Pères réunis en concile à Mantaille, territoire de Vienne, pour traiter différentes affaires de l'Eglise, & aviser aux nombreux périls qui la menacent, n'ont vu, dans l'esprit de charité qui les anime, d'autre ressource que de se procurer une personne à l'aide de laquelle, tant d'après l'ancien que d'après le nouveau Testament, le peuple pourra obtenir une administration tout à fait digne. Et, comme depuis longtemps, les évêques, les grands & toute la population sont privés de la

protection de cette personne, surtout depuis la mort du dernier roi, ils se sont préoccupés de cette situation qui les place en présence, non seulement d'un ennemi invisible dans les choses intérieures, mais encore d'ennemis visibles dans les choses matérielles, ennemis que pour la plupart, l'Eglise, notre sainte mère, avait enfantés pour le Christ, & qui ne demandent que la dévastation & le pillage. Ils se sont donc attachés, de concert avec les grands, à rechercher des personnes capables de remplir cette tâche; mais ils n'en ont pas trouvé : tous refusaient de se charger d'un si lourd fardeau.

Dans cette extrémité, les Pères du concile, enflammés de l'amour de Dieu, le Seigneur de tous les Seigneurs, l'ont supplié de tout leur cœur, afin que celui qui a un soin particulier de tous les hommes & qui dispose de tous les siècles, voulût bien leur donner un bon conseil, & le leur faire connaître par des signes certains.

Alors, celui qui lit dans tous les cœurs & à qui nulle volonté n'est cachée, voyant les esprits des grands & des petits découragés & abattus, fit luire à leurs yeux une pensée consolante, & leur inspira l'idée d'une certaine candidature. Tous étaient unanimes dans leur dessein, & grâce à la participation divine, tous poursuivaient le même but. Dans cette disposition, un personnage leur fut indiqué, connu depuis longtemps comme défenseur & principal ministre du gouvernement de

l'empereur Charles, & que le fils de ce même empereur, le roi Louis, frappé de son rare mérite, avait élevé à de plus hautes dignités. Ce personnage s'est distingué aux yeux de tous, non seulement dans les Gaules, mais en Italie où le pape Jean VIII qui l'appelait son fils, avait souvent loué publiquement sa loyauté, & s'était félicité de la protection qu'il avait accordée au saint Siége.

En conséquence, par la volonté de Dieu, par le vote des saints Pères, en vue de l'urgence des circonstances, de l'indispensable nécessité de ce choix & de l'extrême habileté de celui qui en est l'objet, les Pères du concile à l'unanimité, sous la direction du Christ, appellent & élisent roi le seigneur Boson. Celui-ci effrayé d'une responsabilité si pesante, s'y est d'abord refusé, mais ensuite, considérant que les intérêts de Dieu & de son Eglise étaient engagés dans cette élection, il s'y est humblement soumis. L'élu est établi par Dieu même; les prières sont prononcées, & la grâce de N. S. Jésus-Christ qui s'est manifestée dans le vote, demeure encore efficace après qu'il s'est accompli. Et pour que cette élection soit certifiée à tous présents & à venir, tous les évêques l'ont souscrite.

Fait à Mantaille, publiquement, l'an de l'incarnation DCCCLXXIX, ides d'octobre, & ont souscrit les évêques dont les noms suivent:

Ottramm, archevêque de Vienne; Aurélien, archevêque de Lyon; Teutramm, archevêque de

Tarentaise; Rotbert, archevêque d'Aix; Radbert, évêque de Valence; Bernaire, évêque de Grenoble; Hélie, évêque de Vaison; Hémicon, évêque de Die; Adalbert, évêque de Maurienne; Biracon, évêque de Gap; Eustorge, évêque de Toulon; Girbalde, évêque de Châlons; Jérôme, évêque de Lausanne; Richard, évêque d'Apt; Gontard, évêque de Mâcon; Rostaing, archevêque d'Arles; Théodoric, archevêque de Besançon; Ætherius, évêque de Viviers; Léodoin, évêque de Marseille; Germard, évêque d'Orange; Ratfroi, évêque d'Avignon; Walfrid, évêque d'Uzès; Edolde, évêque de Riez; Léoboin, chorévêque; Mannon, prévôt; Geilon, humble abbé.

Légation du synode à Boson, roi désigné.

Le saint synode de Mantaille, au territoire de Vienne, réuni, au nom de Notre Seigneur, avec les grands de la contrée, sous l'inspiration de la majesté divine, s'adresse à vous, illustre prince, en toute franchise & vous prie de lui faire connaître, par une réponse nette & catégorique, la conduite que vous entendez tenir dans le gouvernement auquel, par la miséricorde divine, nous désirons vous préposer. Nous voudrions savoir, par exemple, si vous êtes disposé sérieusement à honorer le Dieu tout puissant; à aimer sincèrement la foi catholique & à travailler de tous vos moyens au triomphe

de l'Eglise. Voulez-vous, à l'exemple des bons princes qui vous ont précédé, & dont vous connaissez les actes par leurs lettres & par la renommée, observer envers tous la loi, la justice & le droit, gardant l'humilité, fondement des vertus, la patience & un esprit serein, peu porté à blâmer, & exact à tenir ses promesses? Serez-vous accessible à tous ceux qui vous inspireront le bien? Chercherez-vous à être utile plutôt qu'à dominer, marchant toujours sur les traces des bons princes, foulant aux pieds la colère, la cruauté, l'avarice, la cupidité, et l'orgueil; vous montrant juge équitable envers vos sujets grands & petits, ami de la vérité dans le langage & dans les actes, toujours prêt à recevoir un conseil salutaire; adversaire déterminé des vices monstrueux, ami de la vertu & défenseur des droits de chacun?

Puissent ce saint synode & vos grands vassaux, qui lui sont unis de sentiment, vous conserver toujours cette bienveillance qu'ils vous ont témoignée jusqu'ici! Puisse votre gouvernement, que nous consacrons & dont nous attendons tant de bien, ne donner lieu à aucune plainte légitime; mais que la paix règne & la vérité, par les suffrages des saints & la grâce divine, entre les prélats & leurs sujets, les prêtres & les grands, ce qui sera lorsque vous aurez accordé l'autorité évangélique & apostolique avec la juste loi humaine, & que vous les aurez observées toutes deux, afin que partout & dans tous Dieu soit béni!

Notre fidélité sacerdotale & laïque nous fait aussi un devoir de vous prier de veiller à ce que, dans votre famille, chaque membre possède son vase de sanctification & d'honneur.

Réponse du roi élu Boson au synode.

Au très-saint concile & à tous nos grands vassaux, Boson, humble esclave du Christ.

Je commence par vous rendre de cœur & de bouche, de sincères actions de grâce à vous qui, sans que je l'aie mérité & par votre seule bienveillance, m'avez entouré de toute votre affection & m'avez élevé, par la protection divine, à des fonctions où ma chétive personne doit combattre avec courage pour ma sainte mère qui est l'Eglise du Dieu vivant. Pour moi, convaincu de mon insuffisance, je me serais d'abord récusé si je n'avais reconnu la volonté de Dieu dans l'unanimité de vos sentiments qui semblaient émaner d'un même cœur & d'une même âme. Connaissant donc, avec certitude, qu'il faut obéir, tant aux prêtres qu'à nos amis & à nos vassaux inspirés de Dieu, je ne résiste plus, & je n'ose contrevenir à vos commandements.

Quant au désir que vous avez manifesté de savoir positivement quelle conduite je tiendrai dans la future administration que vous me confierez, & dont vous avez retracé vous-mêmes les règles

principales, j'y adhère très-volontiers. Je fais profession de la foi catholique dans laquelle j'ai été nourri, à laquelle je suis attaché de cœur, que je proclame hautement & pour laquelle je suis prêt, s'il plaisait à Notre Seigneur, de donner ma vie. Je maintiendrai les priviléges des églises, avec l'aide de N. S. Jésus-Christ, & la distribution de la justice avec l'appui de vos conseils. A tous, comme vous me l'avez recommandé, je ferai observer la loi, la justice & j'accorderai la garantie de leurs droits; c'est ainsi qu'en marchant sur la trace des bons princes, j'espère remplir les intentions & obtenir l'approbation tant des vénérables ecclésiastiques que de vous, mes fidèles vassaux.

Quant à mes mœurs privées, j'avoue que je suis un des plus grands pécheurs, mais je puis assurer que ma volonté est telle qu'en tout je me montre favorable aux bons & jamais aux méchants. Si cependant, comme après tout je suis homme, j'arrivais à offenser quelqu'un, je prendrai votre conseil & je m'efforcerai de le satisfaire; &, à cet égard, je vous prie, lorsque vous trouverez dans mes actes quelques sujets de blâme, de vouloir bien m'en avertir en temps & lieu convenables; ce sera nous honorer les uns & les autres. De mon côté, si quelqu'un de vous venait à me manquer, facilement accessible, j'attendrai patiemment la réparation.

Je tâcherai d'accorder l'autorité évangélique &

apostolique avec la juste loi humaine, afin que Dieu, notre guide & notre gardien, soit béni par tous & dans tous.

Vous avez appelé mon attention sur ma famille; j'y veillerai & j'aurai soin que chacun s'y conduise décemment.

Je viens donc, mes seigneurs, saints pontifes, pasteurs de l'Eglise de Dieu notre souverain, & vous tous mes féaux, princes & grands, confiant en la grâce & l'aide de Dieu, en les suffrages de ses saints, & tout disposé que je suis à me conformer à vos commandements, je viens, dis-je, vous prier & vous conjurer de soutenir ma faiblesse & mon insuffisance dans une tâche si laborieuse, tant en implorant en ma faveur la miséricorde divine, qu'en me prêtant votre secours dans la conduite des choses humaines. Que si quelqu'un m'est opposé & ne partage pas le sentiment commun, je le prie de s'expliquer nettement pour qu'il n'y ait point de malentendu.

Je termine en faisant appel à votre ardente charité, afin que vous joignant aux peuples confiés à vos soins, vous instituiez un *triduum* solennel de prières à Dieu pour qu'il écarte de son peuple toute déception que pourraient occasionner mes péchés ou ma légèreté, & qu'il daigne manifester en cette circonstance sa volonté miséricordieuse.

On a vu qu'il n'avait été question, dans le concile, que de l'élection à la royauté; le couronnement

& le sacre du nouveau roi eurent lieu, sans doute, peu de temps après. Les historiens du Dauphiné prétendent que ce fut à Vienne, par les mains de l'archevêque Ottramm, qui signa le premier au concile. Mais aucun texte n'appuie cette prétention, tandis que Réginon dit positivement que ce fut à Lyon, par Aurélien, archevêque de cette ville; &, en effet, ce fut à l'église alors cathédrale de Saint-Etienne que ce prince, en mourant, légua le sceptre & la couronne qui avaient, sans doute, servi à la cérémonie. Autrement, il faudrait supposer que Boson, couronné une première fois à Vienne, l'aurait été une seconde à Lyon.

Les noms des évêques des diocèses qui souscrivirent au concile de Mantaille nous serviront de mesure pour déterminer l'étendue & la circonscription du nouveau royaume. Il faut y joindre les noms de quelques autres prélats qui, bien qu'ils ne figurent pas au nombre des souscripteurs de cette assemblée, n'en reconnurent pas moins, par des actes formels & subséquents, la royauté de Boson. On supposerait difficilement que des évêques fidèles à leur prince se fussent bénévolement associés à cet acte de haute trahison. L'erreur dans laquelle sont tombés, à cet égard, plusieurs historiens, provient de ce qu'ils ont confondu l'étendue réelle de ce royaume avec celle qu'il devait avoir. Si quelques évêques rentrèrent immédiatement avec leurs diocèses sous la puissance de leurs légitimes souverains, il ne

faut pas en conclure qu'ils n'avaient pas adhéré à l'usurpation de Boson; il faut seulement reconnaître qu'ils furent assez habiles pour y renoncer à propos. Nous commencerons donc par établir la circonscription du nouveau royaume tel qu'il fut érigé par le concile de Mantaille avant de constater l'état où il fut bientôt réduit par la conquête des princes franks. A cette époque, il embrassait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Franche-Comté, le diocèse de Lausanne, dans la Suisse romande; les diocèses d'Autun, de Mâcon & de Châlons-sur-Saône, dans la Basse-Bourgogne; les diocèses de Viviers & d'Uzès, sur la rive droite du Rhône, & tout ce qui appartenait, sur cette même rive, aux diocèses de Vienne, de Valence, d'Avignon & d'Arles.

Nous devons nous contenter, ici, de cette énumération sommaire, sans entrer dans des détails que ramènerait la suite de ce récit.

Les premiers actes du nouveau roi témoignent de son zèle & de sa reconnaissance pour le clergé, dont il avait promis de maintenir & de rétablir les priviléges. Par une charte datée de Lyon, le 8 [de novembre], indiction douzième, l'an premier du règne du très-glorieux roi Boson, il accorda à Geilon, abbé de Tournus, le prieuré de Notre-Dame de Taloires, & quelques villages & métairies, situés dans le comté de Genève. Cet abbé Geilon est le même, sans doute, que le seigneur de Tournus, qui, selon Paradin,

aurait assisté au concile de Mantaille pour & au nom d'Adalger, évêque d'Autun. Quoique le nom de l'évêque de Genève ne figure pas au nombre des signataires du concile, on doit inférer de cette charte que l'autorité de Boson était reconnue dans le Genevois, probablement contre le gré des partisans de Charles le Gros, ainsi que nous aurons, plus tard, occasion de l'exposer. Quant à l'évêque d'Autun, son adhésion paraît d'autant plus incontestable que, le même jour, il sollicita & obtint du roi la confirmation des priviléges de son église.

Une troisième charte, souscrite au monastère de Charlieu le 2 décembre de la même année, nous montre que Boson, sorti des murs de Lyon, s'était avancé dans le Mâconnais, & qu'au milieu de ses préparatifs de guerre il ne négligeait rien pour se concilier les seigneurs & les gens d'église de la contrée. A la requête du comte Siwalde, *son fidèle*, il accorda aux moines du monastère dédié à saint Etienne la petite abbaye de Saint-Martin, située dans les faubourgs de Mâcon, avec tout ce qui pouvait en dépendre. Les armes des princes franks, que nous allons bientôt voir paraître, ne laissèrent pas, sans doute, à Boson le loisir d'exercer davantage son autorité & sa munificence dans le duché de Bourgogne.

Il y avait déjà plusieurs années que les rois karolingiens ne possédaient, en réalité, aucun pouvoir sur les contrées dont se composait le nouveau

royaume; mais, du moins, leur autorité nominale y était toujours reconnue. Ils pouvaient, à la rigueur, se dire & se croire les souverains d'un pays où les actes & les chartes s'intitulaient de leur nom & de l'année de leur règne. L'érection en royaume de ce même pays ne laissait pas le moindre prétexte à l'illusion. Un seigneur audacieux avait donné le signal, & chacun des princes francs, en jetant les yeux autour de lui, devait trembler dans son palais. La haine que leur inspirait Boson leur fit mettre de côté leurs dissensions particulières pour ne songer qu'à sa perte & à sa destruction.

Karloman, roi de Bavière & d'Italie, privé de l'usage de ses membres par une paralysie qui le retenait au lit depuis plus d'une année, fut obligé de remettre le soin de ses intérêts à son frère, Charles le Gros, de peur qu'en son absence les intrigues du pape ne fissent échoir à Boson un trône qu'il ne pouvait occuper. Charles se mit immédiatement en route pour l'Italie, à la tête de ses troupes; mais avant qu'il eût franchi le mont Joug, il fut rejoint à Orbe par ses cousins, Louis & Karloman. L'histoire ne nous a laissé aucun détail sur cette entrevue; toutefois, il est certain que les deux frères n'avaient pas entrepris un si long voyage sans y être poussés par des motifs importants. On doit supposer qu'il y fut principalement question des mesures à prendre contre l'usurpateur, dans l'intérêt commun de la

famille. Charles poursuivit son expédition & se saisit du royaume de Lombardie, tandis que Louis & Karloman se hâtaient de revenir en France, pour y faire tête à une nouvelle invasion des Normands de la Loire. Ils marchèrent à leur rencontre & combattirent avec tant de courage & de bonheur que, sans éprouver aucune perte, ils en détruisirent une grande quantité. Cette victoire & probablement aussi la révolte de Boson décidèrent le roi de Germanie, qui s'était de nouveau avancé jusqu'en Champagne, à écouter les propositions de paix qui lui furent faites au nom des deux frères. La conclusion de ce traité permit à Louis & à Karloman de s'occuper de leurs intérêts particuliers, restés jusqu'ici en suspens. Ils se rendirent à Amiens, & là, sous les auspices de Hugues l'Abbé & de l'avis de leurs fidèles réunis en assemblée générale, ils partagèrent entr'eux le royaume de leur père. Louis, l'aîné, eut une partie de la France proprement dite avec tout le royaume de Neustrie & ses marches; Karloman, l'Aquitaine jusqu'aux frontières de l'Espagne, avec la Bourgogne, qui comprenait la majeure partie des provinces usurpées par Boson. Après avoir reçu le serment de fidélité des seigneurs qui possédaient des bénéfices dans l'un ou l'autre royaume, les deux frères s'acheminèrent vers Gondreville, où il avait été convenu que tous les princes de la famille de Charlemagne se réuniraient au mois de juin. Le roi de

Germanie, retenu par une maladie, ne put s'y rendre en personne; mais il s'y fit représenter par des délégués. Charles le Gros s'y rendit en revenant de Lombardie.

Il y a tout lieu de croire qu'un pacte de famille, signé à Gondreville, régla les prétentions réciproques des quatre princes & les réunit dans un intérêt commun contre leurs ennemis. Louis de Germanie garda la Lorraine entière, & les deux rois franks durent renoncer, en faveur de Charles le Gros, aux droits qu'ils pouvaient prétendre sur l'Italie & sur cette partie de la Bourgogne transjurane qu'avait jadis possédée l'empereur Louis. Rodolfe, fils du comte Conrad, y commandait en son nom, & luttait avec énergie contre la faction de Boson, à la tête de laquelle figuraient deux signataires du concile de Mantaille, Théodoric, archevêque de Besançon, & Jérôme, évêque de Lausanne. Les princes allemands, de leur côté, reconnurent la légitimité des droits de leurs cousins à la succession de leur père, & il fut convenu que tous les descendants de Charlemagne mettraient leurs forces en commun contre les ennemis de leur lignage.

Immédiatement après cette assemblée, les fils de Louis le Bègue se mirent à la tête de l'armée du roi de Germanie & marchèrent contre Hugues, bâtard de Lothaire, qui cherchait de nouveau à s'emparer du royaume de Lorraine. N'ayant pu le rejoindre, ils en vinrent aux mains avec l'élite